

Arrondissement de Grasse

**COMMUNAUTE
D'AGGLOMERATION
SOPHIA ANTIPOLIS**

Siège social:
Hôtel de Ville
BP 2205
06606 ANTIBES CEDEX

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DE LA COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION
SOPHIA ANTIPOLIS**

Séance du 05 octobre 2020

Effectif légal	Présents ou Représentés	Procurations + Absents
80	67	13

N° de la séance : 04

Objet de la délibération : DGA / VSC -
Convention Territoriale Globale avec la
CAF des Alpes-Maritimes - Approbation

<p><input checked="" type="checkbox"/> Original <input type="checkbox"/> Expédition certifiée conforme à l'original Pour le Président, Le Directeur Général des Services</p> <p>Stéphane PINTRE</p>

N° Enregistrement : CC.2020.170

Date de la convocation : Le 29/09/2020
Certifié exécutoire compte tenu
de l'affichage en date du 13 OCT. 2020
de la réception s/Préfecture en date du 14 OCT. 2020
Pour le Président, La Responsable de Service

Corinne SAINTE

L'an deux mil vingt et le 05 octobre à 16h00, le Conseil Communautaire de la Communauté d'Agglomération Sophia Antipolis, régulièrement convoqué conformément aux dispositions des articles L 5211-1, L 2121-10 et L 2121-12 du Code Général des Collectivités Territoriales, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, au Chapiteau des Espaces du fort carré - avenue du 11 novembre à Antibes en session ordinaire du mois d'octobre, sous la présidence de Monsieur Jean LEONETTI, Président de la Communauté d'Agglomération Sophia Antipolis, Maire d'Antibes Juan-les-Pins.

PRESENTS :

Jean LEONETTI, Kevin LUCIANO, Lionnel LUCA, Joseph CESARO, Jean-Pierre DERMIT, Jean-Bernard MION, Michel ROSSI, Gérald LOMBARDO, Frédéric POMA, Emmanuel DELMOTTE, Jean-Pierre CAMILLA, François WYSZKOWSKI, Thierry OCCELLI, Jean-Pierre MASCARELLI, Eric MELE, Sophie NASICA, Gilbert TAULANE, Gilbert HUGUES, Richard THIERY, Dominique TRABAUD, Georges TOSSAN, René TRASTOUR, Michèle MURATORE, Eric CHALVIN, Jacques GENTE, Monique GAGEAN, Marie-Rose BENASSAYAG, Anne-Marie BOUSQUET, Christian LATY, Thérèse DARTOIS, Henriette VENTRE, Albert CALAMUSO, Sylvie MARCHAND, Denis FERRER, Serge JOVER, Bernard GARNIER, Yves DAHAN, François ZEMA, Audouin RAMBAUD, Marie ANASSE, Geneviève PIERRAT, Simone TORRES-FORET DODELIN, Eric DUPLAY, Serge AMAR, Michel MANAGO, Marinette LANGLAIS, Christophe FONCK, Catherine LANZA, Marika ROMAN, Martine SAVALLI, Laurent CHARTIER, Carole BONAUT, Claire BAES, Elisabeth DEBORDE, Laurence HARTMANN, Olivia LEVINGSTON, Eric PAUGET, David SIMPLOT, Valérie ROLLAND, Hassan EL JAZOULI, Marie OZENDA, Marion MUSSO, Aline ABRAVANEL, Khéra BADAOUI HUGUENIN VUILLEMIN, Céline LAMBIN, Xavier WIIK, Alexia MISSANA

PROCURATIONS :

Jean-Paul ARNAUD à René TRASTOUR, Georges VAZIA à Eric CHALVIN, Nathalie DEPETRIS à Simone TORRES-FORET DODELIN, Alain BERNARD à Marika ROMAN

ABSENTS :

Marc MALFATTO, Alexis ARGENTI, Tanguy CORNEC, Christophe ETORE, Françoise THOMEL, Marc BORIOSI, Isabelle GARCIA, Alexandra BORCHIO-FONTIMP, Delphine CAROSI

Les Délégués communautaires présents formant la majorité des membres en exercice, il a été procédé à la nomination d'un secrétaire pris au sein du Conseil.

Madame Alexia MISSANA, ayant obtenu la majorité des suffrages, a été désignée pour remplir ces fonctions qu'elle a acceptées.

Monsieur LUCIANO,

Vu l'arrêté du 3 octobre 2001 relatif à l'Action sociale des Caisses d'allocations familiales (Caf) ;

Vu la Convention d'objectifs et de gestion (Cog) arrêtée entre l'Etat et la Caisse nationale des allocations familiales (Cnaf) ;

Vu la délibération du conseil d'administration de la Caf des Alpes-Maritimes en date du 29 juin 2020 concernant la stratégie de déploiement des Ctg ;

Les Caf, nées de la volonté d'apporter une aide à toutes les familles, dans leur diversité disposent d'une branche Famille présente auprès de chacun tout au long de la vie qui s'est vue progressivement confier quatre missions emblématiques :

- Aider les familles à concilier vie familiale, vie professionnelle et vie sociale ;
- Faciliter la relation parentale, favoriser le développement de l'enfant et soutenir les jeunes ;
- Créer les conditions favorables à l'autonomie, à l'insertion sociale et professionnelle ;
- Accompagner les familles pour améliorer leur cadre de vie et leurs conditions de logement.

Pour accompagner le développement de celles-ci, les Caf collaborent depuis l'origine avec leurs partenaires de terrain, au premier rang desquels les collectivités locales.

Les communes (et leurs regroupements) sont en effet particulièrement investis dans le champ des politiques familiales et sociales, au titre de leur clause de compétence générale leur permettant de répondre aux besoins du quotidien des citoyens.

A ce titre, la Convention territoriale globale (Ctg) qui remplace progressivement les Contrats enfance jeunesse au fil de leurs renouvellements entend être une démarche stratégique partenariale qui a pour objectif d'élaborer le projet de territoire pour le maintien et le développement des services aux familles, et la mise en place de toute action favorable aux allocataires dans leur ensemble.

La Ctg intègre ainsi un diagnostic partagé avec les partenaires concernés pour définir les priorités et les moyens dans le cadre d'un plan d'actions adapté.

Véritable démarche d'investissement social et territorial, la Ctg favorise ainsi le développement et l'adaptation des équipements et services aux familles, l'accès aux droits et l'optimisation des interventions des différents acteurs.

La présente convention vise à définir le projet stratégique global à l'échelle du territoire de la CASA à l'égard des familles ainsi que ses modalités de mise en œuvre.

Elle a pour objet :

- De partager le portrait local de la CASA (Annexe 1 de la présente convention) ;
- D'identifier les besoins prioritaires de la CASA sous forme de diagnostic partagé (Annexe 2 de la présente convention) ;
- De définir les champs d'intervention à privilégier au regard de l'écart offre/besoin ;

- De pérenniser et d'optimiser l'offre des services existante, par une mobilisation des cofinancements des collectivités locales à destination des équipements et des services du territoire (Annexe 3 de la présente convention) ;
- De développer des actions nouvelles permettant de répondre à des besoins non satisfaits par les services existants et décrites dans le plan d'actions (Annexe 4 de la présente convention).

Plus précisément, les perspectives de mise en œuvre d'actions ont été définies dans les différents domaines choisis :

Petite Enfance :

- Améliorer le taux de couverture en places d'accueil
- Améliorer la qualité d'accueil
- Renforcer l'accueil des enfants dont les parents sont en situation d'insertion professionnelle

Enfance (3-11 ans) :

- Contribuer à la structuration des parcours éducatifs sur les territoires
- Poursuivre le soutien aux ALSH notamment sur le temps du mercredi et favoriser leur accessibilité
- Redynamiser les départs en vacances.

Jeunesse (12-25 ans) :

- Soutenir les jeunes dans leur parcours d'accès à l'autonomie et à la citoyenneté
- Renforcer la présence éducative numérique

Parentalité :

- Renforcer l'accompagnement des parents de jeunes enfants
- Renforcer la promotion des dispositifs de soutien à la parentalité
- Accès aux droits :
- Favoriser l'accès aux droits sur le moyen et haut pays

En outre, conformément à l'article 6 de la convention, un comité de pilotage est instauré, aussi il convient de désigner un représentant de la CASA.

Il est proposé au Conseil communautaire :

- d'approuver les termes de la convention territoriale globale avec la CAF des Alpes-Maritimes, dont le projet est joint en annexe ;
- de désigner Monsieur LEONETTI ou son représentant à siéger au Comité de Pilotage ;
- d'autoriser Monsieur le Président à signer ladite convention et tout document relatif à cette convention.

**LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE, OUI L'EXPOSE DU VICE-PRESIDENT ET APRES EN AVOIR DELIBERE,
A L'UNANIMITE, DECIDE :**

- d'approuver les termes de la convention territoriale globale avec la CAF des Alpes-Maritimes, dont le projet est joint en annexe ;
- de désigner Monsieur LEONETTI ou son représentant à siéger au Comité de Pilotage ;
- d'autoriser Monsieur le Président à signer ladite convention et tout document relatif à cette convention.

AINSI FAIT ET DELIBERE
A ANTIBES LE 05 octobre 2020
Suivent les signatures
Pour extrait certifié conforme,

Le Président,



Jean LEONETTI

AR réceptionné - Imprimer

Date de l'acte : 05/10/2020
Numéro : CC_2020_170
Nature : DE - Deliberations
Objet : Convention Territoriale Globale avec la CAF des Alpes-Maritimes - Approbation
Matière : 8.5 - Politique de la ville-habitat-logement

Interlocuteur
Nom : LE GRATIET Véronique

Suivi des transactions**Accusé d'envoi**

Identifiant : d2hfUQI

Accusé de réception préfecture

Date de réception : 14/10/2020
Identifiant : 006-240600585-20201005-CC_2020_170-DE

Acte reçu

Date : 05/10/2020
Numéro interne : CC_2020_170
Code nature : 1
Code matière 1 : 8
Code matière 2 : 5
Objet : Convention Territoriale Globale avec la CAF des Alpes-Maritimes - Approbation
Classification utilisée : 29/08/2019
Document : 99_DE-006-240600585-20201005-CC_2020_170-DE-1-1_1.PDF

Annexes

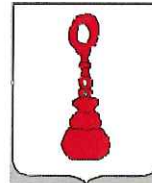
Nombre : 1
99_SE-006-240600585-20201005-CC_2020_170-DE-1-1_2.PDF

N

CONVENTION TERRITORIALE GLOBALE DE SERVICES AUX FAMILLES



BEZAUDUN



BOUYON

MAIRIE de CAUSSOLS



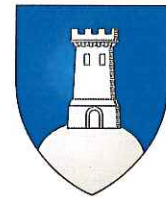
COURMES



COURSEGOULES



CIPIÈRES



CONSEGUDES



LA ROQUE EN PROVENCE



LES FERRÉS



St Paul de Vence°



Entre :

- La Caisse des Allocations familiales des Alpes-Maritimes représentée par la présidente de son conseil d'administration, Mme FRANCHESCHINI Laurence et par son Directeur, M. OLLIVIER Frédéric, dûment autorisés à signer la présente convention ;

Ci-après dénommée « la Caf » ;

et

- La Communauté d'Agglomération de Sophia Antipolis, représentée par son Président, M. Jean LEONETTI dûment autorisé à signer la présente convention par délibération du Conseil Communautaire en date du 5 octobre 2020 ;

Ci-après dénommé « la CASA

et

- La commune d'Antibes, représentée par Madame Vanessa LELOUCHE, adjointe au maire
- La commune de Bar/Loup , représentée par son maire, M . François WYSZKOWSKI
- La commune d'Opio, représentée par son maire, M. Thierry OCCELLI
- La commune de Tourrettes/Loup représentée par son maire, M. Frédéric POMA
- La commune Caussols, représentée par son maire, M. Gilbert HUGUES
- La commune de Gourdon, représentée par son maire, M. Eric MELE
- La commune de Gréolières, représentée par son maire, M. Marc Malfatto
- La commune de Cipières, représentée par son maire, M. Gilbert Taulane
- La commune de Courmes, représentée par son maire, M. Richard THIERY
- La commune de Biot, représentée par son maire, M. Jean-Pierre DERMIT
- La commune de Le Rouret, représentée par son maire, M. Gérald LOMBARDO
- La commune de Châteauneuf de Grasse, représentée par son maire, M. Emmanuel DELMOTTE
- La commune de Roquefort les pins, représentée par son maire, M. Michel ROSSI
- La commune de Valbonne, représentée par son maire, M. Joseph CESARO
- La commune de Vallauris, représentée par son maire, M. Kevin LUCIANO
- La commune de Villeneuve Loubet, représentée par son maire, M. Lionnel LUCA
- La commune de La Colle/Loup, représentée par son maire, M. Jean-Bernard MION
- La commune de St Paul de Vence, représentée par son maire, M. Jean-Pierre CAMILLA
- La commune de Bouyon, représentée par son maire, M. Jean-Pierre MASCARELLI
- La commune de La Roque en Provence, représentée par son maire, M. Alexis ARGENTI
- La commune de Conségudes, représentée par son maire, M. René TRASTOUR
- La commune de Les Ferres, représentée par son maire, M. Georges TOSSAN
- La commune de Bézaudun les Alpes, représentée par son maire, M. Jean-Paul ARNAUD
- La commune de Coursegoules, représentée par son maire, M. Dominique TRABAUD

dûment autorisés à signer la présente convention par délibérations de leurs conseil municipaux;

JPA
6
VL
M
MM
OT DT
K SC
FP
WJ
R.T
L
L
T.O
3
N

Ci-après dénommé « les communes de la CASA » ;

Il est convenu et arrêté ce qui suit :

Vu les articles L. 263-1, L. 223-1 et L. 227-1 à 3 du Code de la sécurité sociale ;

Vu le Code de l'action sociale et des familles ;

Vu le Code général des collectivités territoriales ;

Vu l'arrêté du 3 octobre 2001 relatif à l'Action sociale des Caisses d'allocations familiales (Caf) ;

Vu la Convention d'objectifs et de gestion (Cog) arrêtée entre l'Etat et la Caisse nationale des allocations familiales (Cnaf) ;

Vu la délibération du conseil d'administration de la Caf des Alpes-Maritimes en date du 29 juin 2020 concernant la stratégie de déploiement des Ctg ;

Vu les délibérations des conseils municipaux des communes de la CASA figurant en annexe 7 de la présente convention.

PREAMBULE

Les Caf sont nées de la volonté d'apporter une aide à toutes les familles, dans leur diversité. Qu'il prenne la forme de prestations monétaires ou d'aides permettant de développer des services, l'investissement des Caf témoigne d'un engagement de la collectivité, dans une visée universelle, pour accompagner le développement de chaque personne, dès sa naissance, par une présence et un soutien dans son parcours de vie, accentuant, s'il le faut, son aide lorsque la famille est dans la difficulté.

La branche Famille est ainsi présente auprès de chacun tout au long de la vie, auprès de chaque parent, femme ou homme, en fonction de sa situation, en équité : conciliation vie familiale/vie professionnelle, accueil des enfants et des jeunes, lutte contre la pauvreté sont les domaines prioritaires de l'intervention des Caf, qui prend la forme d'une offre globale de service.

Dédiée initialement à la famille, la Branche s'est vu progressivement confier des missions pour le compte de l'Etat et des départements, qui représentent une part importante de son activité.

Les quatre missions emblématiques de la branche Famille sont fondatrices de son cœur de métier :

- Aider les familles à concilier vie familiale, vie professionnelle et vie sociale ;
- Faciliter la relation parentale, favoriser le développement de l'enfant et soutenir les jeunes ;

JPA
6
M
M
FR
ED
R.T
RO
4
LPA
4
LPA

- Créer les conditions favorables à l'autonomie, à l'insertion sociale et professionnelle ;
- Accompagner les familles pour améliorer leur cadre de vie et leurs conditions de logement.

Pour accompagner le développement de celles-ci, les Caf collaborent depuis l'origine avec leurs partenaires de terrain, au premier rang desquels les collectivités locales. Les communes (et leur regroupement) sont en effet particulièrement investies dans le champ des politiques familiales et sociales, au titre de leur clause de compétence générale leur permettant de répondre aux besoins du quotidien des citoyens.

Les territoires se caractérisent par une grande diversité de situations d'habitants, et par de nombreuses évolutions qui modifient profondément la vie des familles. Leurs attentes évoluent, et la réponse à celles-ci passent par la volonté des acteurs locaux. A ce titre, la Caf entend poursuivre son soutien aux collectivités locales qui s'engagent dans un projet de territoire qui leur est destiné.

Dans ce cadre, la Convention territoriale globale (Ctg) est une démarche stratégique partenariale qui a pour objectif d'élaborer le projet de territoire pour le maintien et le développement des services aux familles, et la mise en place de toute action favorable aux allocataires dans leur ensemble. Elle s'appuie sur un diagnostic partagé avec les partenaires concernés pour définir les priorités et les moyens dans le cadre d'un plan d'actions adapté.

Véritable démarche d'investissement social et territorial, la Ctg favorise ainsi le développement et l'adaptation des équipements et services aux familles, l'accès aux droits et l'optimisation des interventions des différents acteurs.

La Ctg peut couvrir, en fonction des résultats du diagnostic, les domaines d'intervention suivants : petite enfance, enfance, jeunesse, parentalité, accès aux droits et aux services, inclusion numérique, animation de la vie sociale, logement, handicap, accompagnement social.

Elle s'appuie sur les documents de diagnostic et de programmation que constituent les différents schémas départementaux : schéma départemental des services aux familles, schéma départemental de l'animation de la vie sociale, stratégie de lutte contre la pauvreté...

Dans la perspective d'intervenir en cohérence avec les orientations générales déclinées dans le présent préambule, au plus près des besoins du territoire, la Caf des Alpes-Maritimes, les communes de la CASA souhaitent conclure une Convention territoriale globale (Ctg) pour renforcer leurs actions sur les champs d'intervention partagés.

ARTICLE 1 - OBJET DE LA CONVENTION TERRITORIALE GLOBALE

La présente convention vise à définir le projet stratégique global du territoire à l'égard des familles ainsi que ses modalités de mise en œuvre.

Ce projet est établi à partir d'un diagnostic partagé tenant compte de l'ensemble des problématiques du territoire.

JPA
 M
 M
 h
 DT
 GT
 spc
 SD
 FO
 RT
 RT
 LG
 AL
 L
 L
 5
 N

Elle a pour objet :

- De partager le **portrait local** de la CASA (Annexe 1 de la présente convention) ;
- D'identifier les besoins prioritaires de la CASA sous forme de **diagnostic partagé** (Annexe 2 de la présente convention) ;
- De définir les champs d'intervention à privilégier au regard de l'écart offre/besoin ;
- De pérenniser et d'optimiser l'offre des services existante, par une mobilisation des cofinancements des collectivités locales à destination des **équipements et des services du territoire** (Annexe 3 de la présente convention) ;
- De développer des actions nouvelles permettant de répondre à des besoins non satisfaits par les services existants et décrites dans le **plan d'actions** (Annexe 4 de la présente convention).

ARTICLE 2 - LES CHAMPS D'INTERVENTION DE LA CAF

Les interventions de la Caf, en matière d'optimisation de l'existant et de développement d'offres nouvelles, sur le territoire de la CASA visent à :

- Aider les familles à concilier vie familiale, vie professionnelle et vie sociale ;
- Faciliter la relation parentale, favoriser le développement de l'enfant et soutenir les jeunes;
- Créer les conditions favorables à l'autonomie, à l'insertion sociale et professionnelle ;
- Accompagner les familles pour améliorer leur cadre de vie et leurs conditions de logement.

ARTICLE 3 - LES CHAMPS D'INTERVENTION DES COLLECTIVITES LOCALES

Chaque signataire indiquera son nom au regard de ses champs de compétences et de ses actions dans la cellule de droite

Les communes de la CASA mettent en place des actions au niveau local pour répondre à des besoins repérés.

Celles-ci concernent :

		EPCI ou Nom de la(les) commune(s)
Enfance	Structures d'accueil de la petite enfance (création, gestion)	Toutes les communes

JPA
6
VL
AA
M
D
N
M
3D
GT
AT
L
M
JPA
N

ARTICLE 4 - LES OBJECTIFS PARTAGES AU REGARD DES BESOINS

Les champs d'intervention conjoints sont :

Thématiques	Objectifs
Petite Enfance	<ul style="list-style-type: none">- Améliorer le taux de couverture en places d'accueil- Améliorer la qualité d'accueil- Coordonner insertion professionnelle et vie familiale
Enfance 3-11 ans	<ul style="list-style-type: none">- Contribuer à la structuration des parcours éducatifs sur les territoires- Poursuivre le soutien aux ALSH notamment sur le temps du mercredi et favoriser leur accessibilité- Redynamiser les départs en vacances
Jeunesse 12-25 ans	<ul style="list-style-type: none">- Accompagner les opérateurs et soutenir les jeunes dans leur parcours d'accès à l'autonomie- Renforcer la présence éducative numérique
Parentalité	<ul style="list-style-type: none">- Accompagner les parents à l'arrivée de leurs enfants- Soutenir les parents dans l'éducation de leurs enfants- Accompagner et prévenir les ruptures familiales- Renforcer la visibilité, la structuration et la cohérence des actions parentalité
Accès aux droits	<ul style="list-style-type: none">- Favoriser l'accès aux droits- Améliorer le partenariat

Les Annexes 3 et 4 de la présente convention précisent les moyens mobilisés **par chacun des partenaires** dans le cadre des champs d'intervention conjoint. Ces annexes font apparaître le soutien des co-financeurs pour le maintien de l'offre existante et les axes de développement d'offres nouvelles.

ARTICLE 5 - ENGAGEMENTS DES PARTENAIRES

La Caf des Alpes-Maritimes et la CASA s'engagent à mettre en œuvre les moyens nécessaires pour atteindre les objectifs qu'ils se sont assignés dans le plan d'actions de la présente convention.

La présente convention est conclue dans le cadre des orientations de la Convention d'objectifs et de gestion (COG) signée entre l'Etat et la Cnaf. Elle est mise en œuvre dans le respect des dispositifs et des outils relevant des compétences propres de chacune des parties, lesquelles restent libres de s'engager avec leurs partenaires habituels ou d'engager toute action ou toute intervention qu'elles jugeront nécessaire et utile.

La Ctg matérialise également l'engagement conjoint de la Caf et de la collectivité à poursuivre leur appui financier aux services aux familles du territoire.

JPA
A
VL
UNAF
L
TC
M
DT
G-T
Sec
L
R-T
W
SC
2020
AD
FP

Le secrétariat permanent est assuré dans le cadre de la fonction de chargé de coopération.

Les modalités de pilotage opérationnel et de collaboration technique, ainsi que le suivi de la mise en œuvre de la Ctg, fixées d'un commun accord entre les parties à la présente convention, figurent en annexe 6 de la présente convention.

ARTICLE 7 - ÉCHANGES DE DONNEES

Les parties s'engagent réciproquement à se communiquer toutes les informations utiles dans le cadre de l'exécution de la présente convention.

Toutefois, en cas de projet d'échanges de données à caractère personnel, les demandes par l'une des parties feront obligatoirement l'objet d'une étude d'opportunité, de faisabilité et de conformité au RGPD par l'autre partie, en la qualité de responsable de traitement de cette dernière. Ces demandes seront soumises pour étude et avis préalable au Délégué à la Protection des Données de la partie qui détient les données personnelles demandées. Le Délégué à la Protection des Données pourra être amené à formuler des recommandations spécifiques à chaque échange de données.

Si elles sont mises en œuvre, ces transmissions (ou mises à disposition) de données personnelles respecteront strictement le Règlement Général sur la Protection des Données (RGPD), la loi n° 78-17 du 6 Janvier 1978 modifiée relative à l'informatique, aux fichiers et aux libertés ainsi que les décisions, avis ou préconisations de la Commission nationale de l'Informatique et des Libertés (CNIL). La présente convention ne se substitue en rien à la nécessité, pour les responsables de traitement concernés, d'ajouter le traitement de données personnelles ainsi créé à la liste des traitements qu'il doit tenir au titre de l'article 30 du Rgpd.

ARTICLE 8 - COMMUNICATION

Les parties décident et réalisent, d'un commun accord, les actions de communication relatives à la présente convention.

Les supports communs font apparaître les logos de chacune des parties.

Dans le cadre des actions de communication respectives couvrant le champ de la présente convention, chaque partie s'engage à mentionner la coopération de l'autre partie et à valoriser ce partenariat.

ARTICLE 9 - EVALUATION

Une évaluation des actions est conduite au fur et à mesure de l'avancée de la mise en œuvre de la Ctg, lors des revues du plan d'actions. Les indicateurs d'évaluation sont déclinés dans le plan, constituant l'annexe 4 de la présente convention. Ils permettent de mesurer l'efficacité des actions mises en œuvre.

JPA
f
VL
TC
M
FP
DT
GT
RT
TW
T.O
10

A l'issue de la présente convention, un bilan sera effectué intégrant **une évaluation des effets de celle-ci**. Cette évaluation devra permettre d'adapter les objectifs en fonction des évolutions constatées.

Les actions seront évaluées tous les ans et/ou à la réalisation selon les modalités et indicateurs décrits dans les fiches actions.

Les indicateurs travaillés dans le cadre de cette démarche d'évaluation pourront être intégrés dans le cadre de l'Annexe 5.

ARTICLE 10 -DUREE DE LA CONVENTION

La présente convention est conclue à compter de 1^{er} janvier 2020 jusqu'au 31 décembre 2023.

La présente convention ne peut être reconduite que par expresse reconduction.

ARTICLE 11 -EXECUTION FORMELLE DE LA CONVENTION

Toute modification fera l'objet d'un avenant par les parties.

Cet avenant devra notamment préciser toutes les modifications apportées à la convention d'origine ainsi qu'à ses annexes.

Si l'une quelconque des stipulations de la présente convention est nulle, au regard d'une règle de droit en vigueur ou d'une décision judiciaire devenue définitive, elle sera réputée non écrite, mais les autres stipulations garderont toute leur force et leur portée.

En cas de différences existantes entre l'un quelconque des titres des clauses et l'une quelconque des clauses, le contenu de la clause prévaudra sur le titre.

ARTICLE 12 :FIN DE LA CONVENTION

- Résiliation de plein droit avec mise en demeure

En cas de non-respect par l'une des parties de l'une de ses obligations résultant de la présente convention, celle-ci pourra être résiliée de plein droit par l'une ou l'autre partie, à l'expiration d'un délai d'un mois suivant l'envoi d'une lettre recommandée avec avis de réception valant mise en demeure de se conformer aux obligations contractuelles et restée infructueuse.

Les infractions par l'une ou l'autre des parties aux lois et règlements en vigueur entraîneront la résiliation de plein droit de la présente convention par la Caf, à l'expiration d'un délai d'un mois suivant l'envoi d'une lettre recommandée avec avis de réception valant mise en demeure de se conformer aux obligations légales ou réglementaires en vigueur et restée infructueuse.

JPA
6
VL
M
FP
ED
GT
R.T
R.T
AL
VAF
TC
E
JPC
R.T
R.T
R.T
R.T
R.T

- **Résiliation de plein droit sans mise en demeure**

La présente convention sera résiliée de plein droit par la Caf, sans qu'il soit besoin de procéder à une mise en demeure ou de remplir toutes formalités judiciaires, en cas de modification d'un des termes de la présente convention sans la signature d'un avenant.

- **Résiliation par consentement mutuel**

La présente convention peut être dénoncée par l'une ou l'autre des parties moyennant un délai de prévenance de 6 mois.

- **Effets de la résiliation**

La résiliation de la présente convention entraînera l'arrêt immédiat des engagements des parties.

La résiliation interviendra sans préjudice de tous autres droits et de tous dommages et intérêts.

ARTICLE 13 : LES RECOURS

- **Recours contentieux**

Tout litige résultant de l'exécution de la présente convention est du ressort du Tribunal administratif dont relève la Caf.

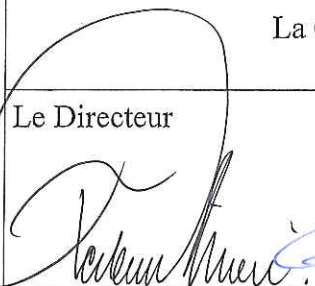
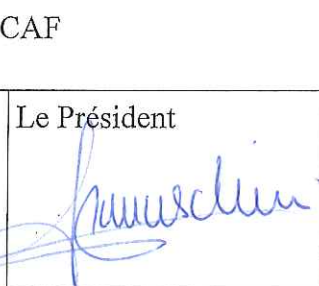
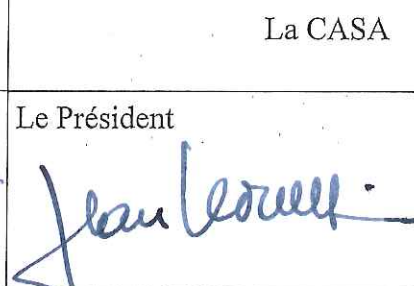
ARTICLE 14 : CONFIDENTIALITE

Les parties sont tenues, ainsi que l'ensemble de leur personnel, au secret professionnel, à l'obligation de discrétion et à l'obligation de confidentialité pour tout ce qui concerne les faits, informations, études et décisions dont elles auront eu connaissance durant l'exécution de la présente convention et après son expiration.

Fait à ... V. elbassane Le ... 2/3/2021


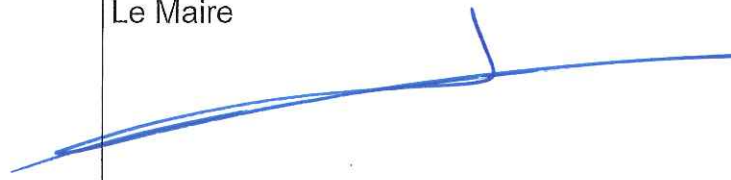
Autant d'exemplaires originaux que de signataires



Cette convention comporte pages paraphées par les parties et les six annexes énumérées dans le sommaire.

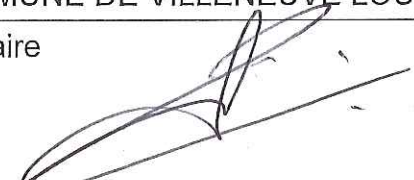
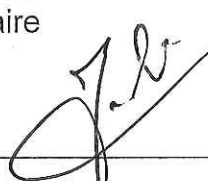
La CAF		La CASA
Le Directeur 	Le Président 	Le Président 





JPA
E
VL
TC
CAF
E
FP
RT
DT
M
ED
T.O
12
M

COMMUNE D'ANTIBES-JUAN LES PINS	COMMUNE DE VALLAURIS-GOLFE JUAN
Le Maire 	Le Maire 











COMMUNE DE VALBONNE-SOPHIA AN-TIPOLIS	COMMUNE DE BIOT
Le Maire 	Le Maire 

COMMUNE DE VILLENEUVE LOUBET	COMMUNE DE SAINT PAUL DE VENCE
Le Maire 	Le Maire 

COMMUNE DE LA COLLE SUR LOUP	COMMUNE DE ROQUEFORT LES PINS
Le Maire 	Le Maire 


COMMUNE D'OPIO	COMMUNE DE TOURRETTES SUR LOUP
Le Maire 	Le Maire 

COMMUNE DE LE ROURET	COMMUNE DE CHATEAUNEUF DE GRASSE
Le Maire 	Le Maire 

COMMUNE DE LE BAR SUR LOUP	COMMUNE DE COURSEGOULES
Le Maire 	Le Maire 
COMMUNE DE LA ROQUE EN PROVENCE	COMMUNE DE CONSEGUDES
Le Maire 	Le Maire 
COMMUNE DE GOURDON	COMMUNE DE CAUSSOLS
Le Maire 	Le Maire 
COMMUNE DE LES FERRES	COMMUNE DE BOUYON
Le Maire 	Le Maire 
COMMUNE DE GREOLIERES	COMMUNE DE CIPIERES
Le Maire 	Le Maire 
COMMUNE DE BEZAUDUN LES ALPES	COMMUNE DE COURMES
Le Maire 	Le Maire 

6 DT GT 25 R.6
VAT

 52

Sophia Antipolis (CASA)

PROJET



I – Caractéristiques territoriales	3
1.Contexte territorial	3
2.Caractéristiques de la population selon l'INSEE (RP 2016)	5
II - Profils des allocataires*	7
1.Nombre d'allocataires, taux de couverture et montants moyens des prestations versées.....	7
2.L'âge des allocataires	9
3.La composition familiale des foyers allocataires.....	10
III – Enfance, jeunesse et parentalité.....	11
1.Les enfants des foyers allocataires	11
2.Aider les familles à concilier vie familiale, vie professionnelle et vie sociale : la PAJE	11
3.L'accueil du jeune enfant	13
4.L'accueil de loisirs-vacances.....	14
5.Soutenir la fonction parentale et faciliter les relations parents-enfants	15
IV- Familles fragilisées et accès aux droits	16
1.La dépendance aux prestations*	16
2.Les allocataires à bas revenus et les bénéficiaires de minima sociaux	17
V- Accompagner les familles dans leur relation avec l'environnement et le cadre de vie	19
1.Les bénéficiaires d'aides au logement.....	19
2.L'aide au logement selon la structure du parc	19

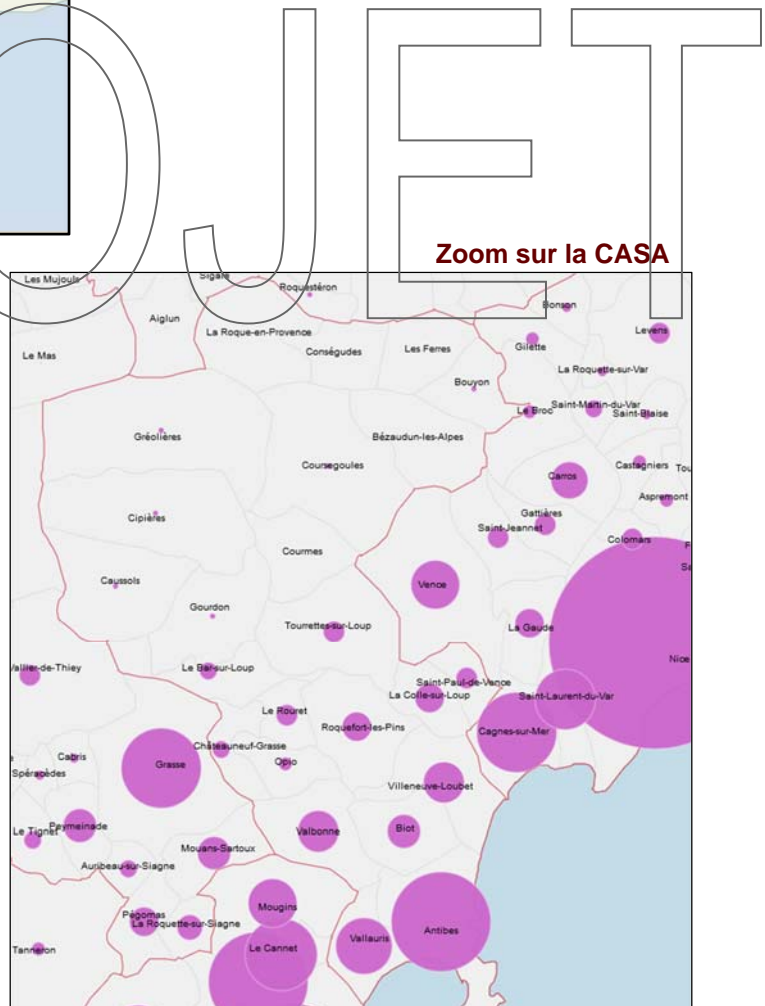
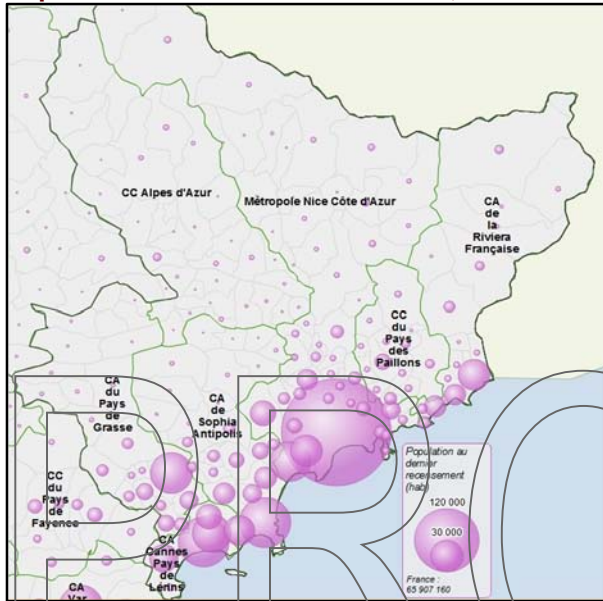
VI - Points relais et répartition des financements de la CAF.....20

I – Caractéristiques territoriales

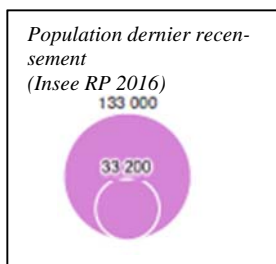
1. Contexte territorial

La Communauté d'agglomération de Sophia Antipolis (CASA) est l'un des 7 Etablissements Publics de Coopération Intercommunale (EPCI) du département des Alpes-Maritimes. Située à l'ouest du département, la CASA est la deuxième intercommunalité du département en nombre d'habitants.

Population au dernier recensement, Insee, RP2016



Zoom sur la CASA

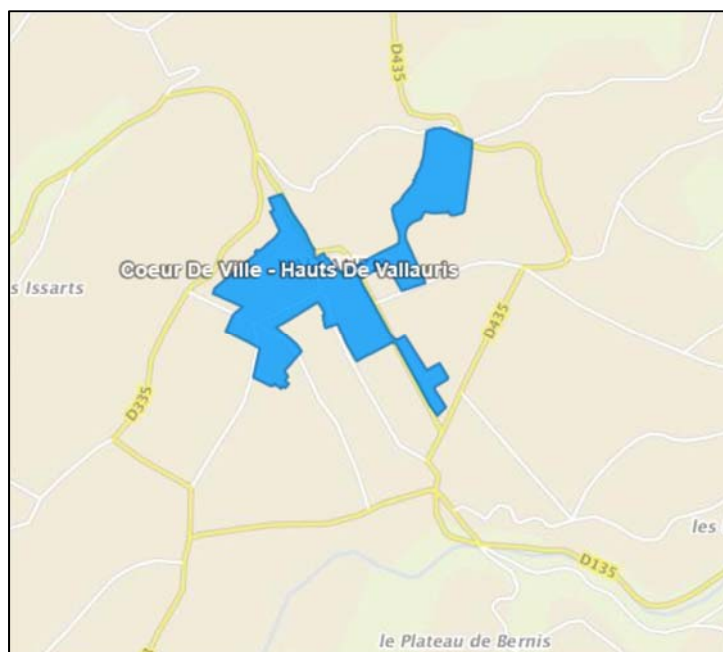


La population de la CASA compte 175 868 habitants (INSEE, RP 2016), réparties dans les 24 communes suivantes :

Nom	Superficie (en km ²)	Population (dernière pop. légale)
Antibes (siège)	26,48	72 999
Vallauris	13,04	26 672
Villeneuve-Loubet	19,6	15 241
Valbonne	18,97	13 325
Biot	15,54	9 733
La Colle-sur-Loup	9,82	7 838
Roquefort-les-Pins	21,53	6 762
Le Rouret	7,1	3 999
Tourrettes-sur-Loup	29,28	3 999
Châteauneuf-Grasse	8,95	3 505
Saint-Paul-de-Vence	7,26	3 477
Le Bar-sur-Loup	14,47	2 936
Opio	9,47	2 214
Gréolières	52,67	586
Bouyon	12,29	538
Coursegoules	40,98	531
Cipières	38,15	396
Gourdon	22,53	381
Caussols	27,39	287
Bézaudun-les-Alpes	21,44	249
Courmes	15,71	120
Les Ferres	13,7	105
Conségudes	12,47	99
La Roque-en-Provence	23,98	77

Les quartiers prioritaires (QPV)

Sur la CASA, on compte un quartier prioritaire politique de la ville d'environ 3 350 habitants situé sur la commune de Vallauris : *Cœur de Ville – Haut de Vallauris*



2. Caractéristiques de la population selon l'INSEE (RP 2016)

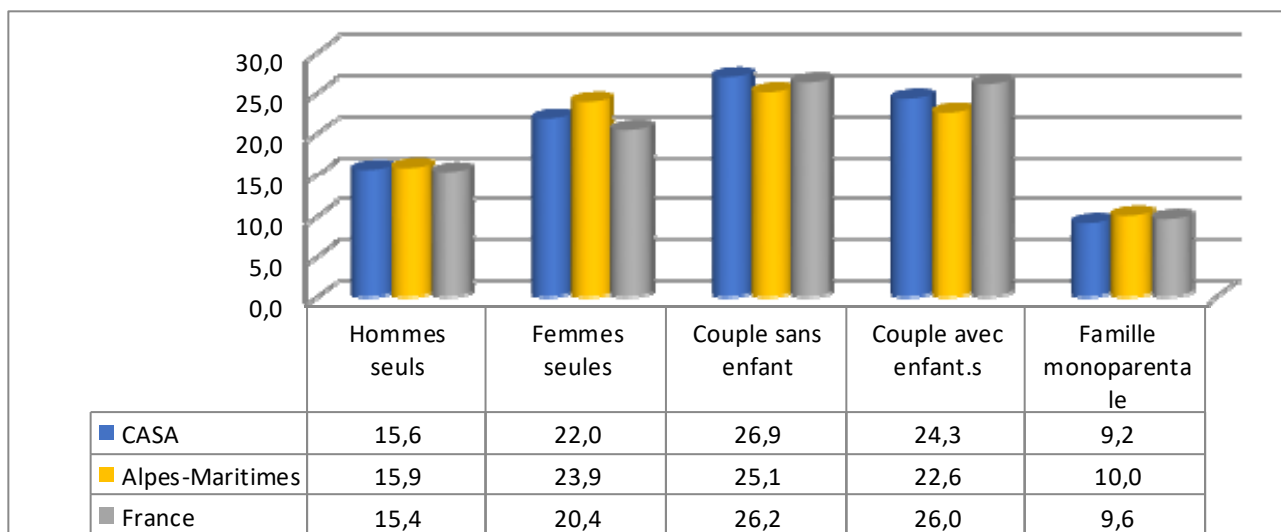
Répartition de la population par tranche d'âge, en %

	0 à 14 ans	15 à 29 ans	30 à 44 ans	45 à 59 ans	60 à 74 ans	75 ans ou plus
CASA	15,8	15,7	18,3	20,8	17,6	11,8
Alpes-Maritimes	15,8	15,9	18,2	20,0	17,6	12,4
France	18,3	17,7	19,0	19,9	15,9	9,3

Source : Insee, RP2016

A l'image des statistiques départementales, la tranche d'âge la plus représentée parmi les habitants de la CASA est celle des 45-59 ans, avec **une légère sur-représentation des plus de 45 ans et sous-représentation des moins de 30 ans** par rapport aux proportions observables au niveau national.

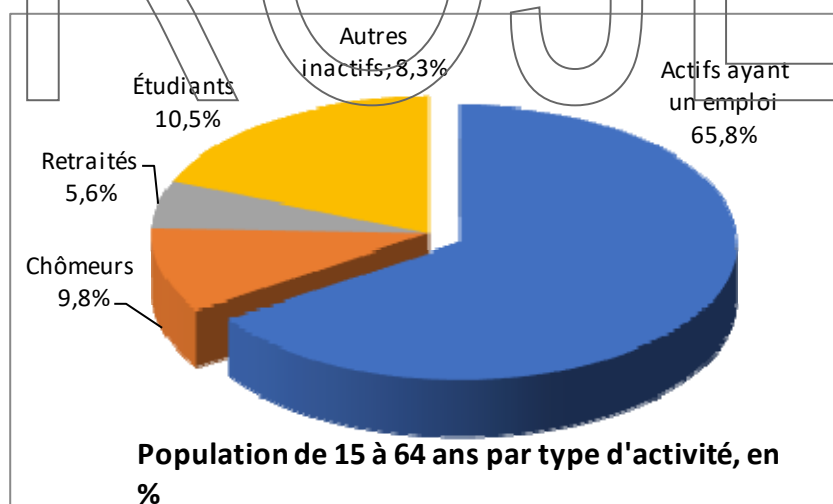
Répartition des ménages de la CASA selon la composition familiale, en %



Source : Insee, RP2016

La majorité des ménages de la CASA est composée de couples sans enfant (27%), puis de couples avec enfants (24%) et ce dans une proportion plus importante qu'au niveau du département où l'on compte davantage de personnes seules et de monoparents.

Activité et catégories professionnelles



Source : Insee, RP2016

La CASA compte - en 2016 - 66% d'actifs ayant un emploi parmi la population des 15-64 ans, avec **un pourcentage important d'étudiants (11%) et 10% de personnes au chômage**. Les statistiques de la CASA concernant l'activité sont à peu près équivalentes à celles du département.

II - Profils des allocataires*

1. Nombre d'allocataires, taux de couverture et montants moyens des prestations versées

Fin 2018, la CASA compte 32 090 allocataires, ce qui représente 78 202 personnes couvertes par les prestations versées par la CAF, soit près de 45 % de la population du territoire (plus de 4 personnes sur 10) ; un taux de couverture équivalent au niveau départemental mais plus faible qu'au niveau national.

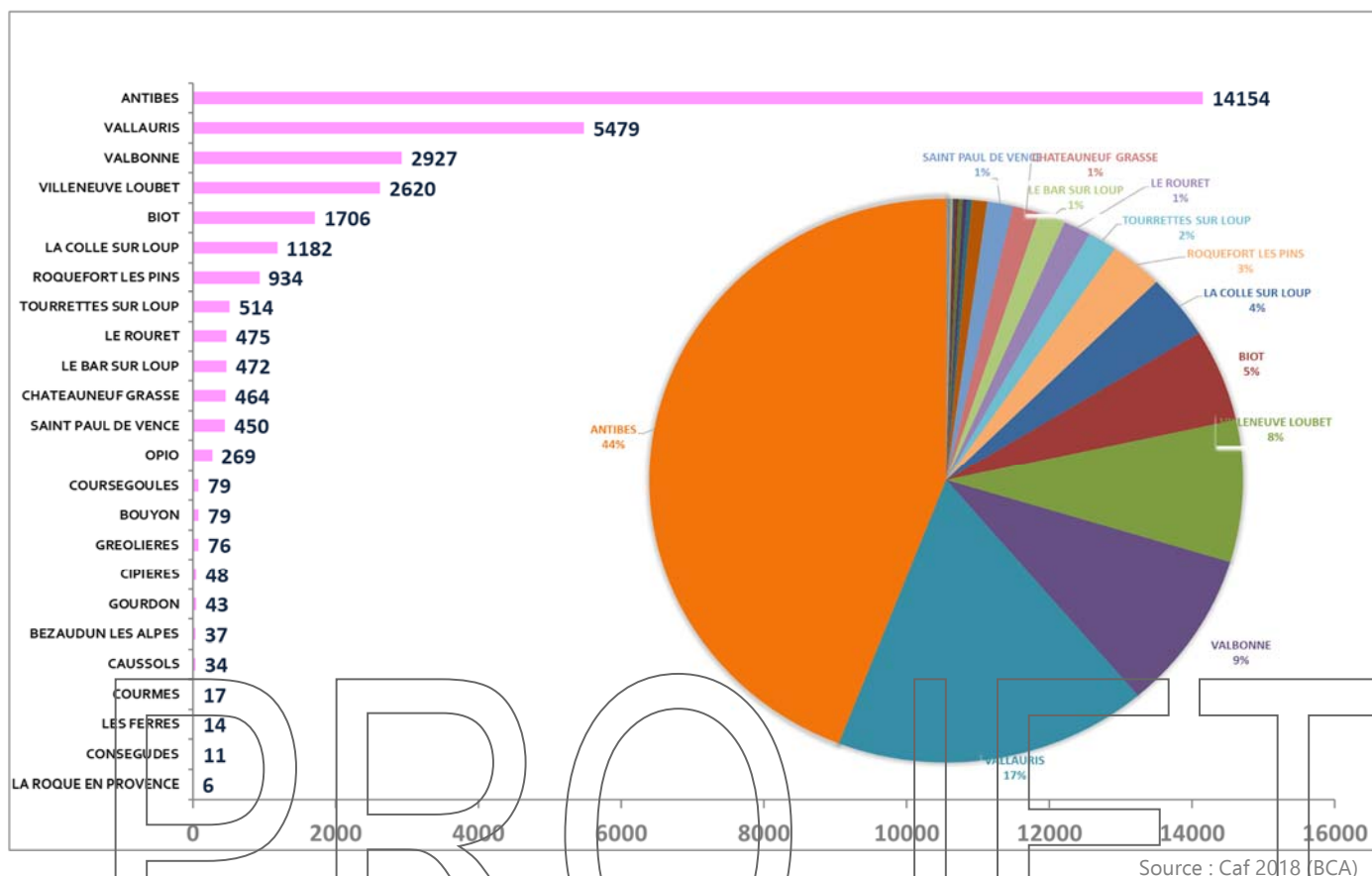
Comparaison avec le département et la France métropolitaine

	CASA	Département des Alpes-Maritimes	France métropolitaine
Nombre d'allocataires	32 090	208 353	12 408 273
Nombre de personnes couvertes	78 202	482 967	30 934 508
Population totale	175 868	10 83704	64 468 721
Taux de couverture Caf	44.5%	44,6%	48%

* Source : Caf 2018 ; Insee 2016

PROJET

Nombre et part d'allocataires par commune



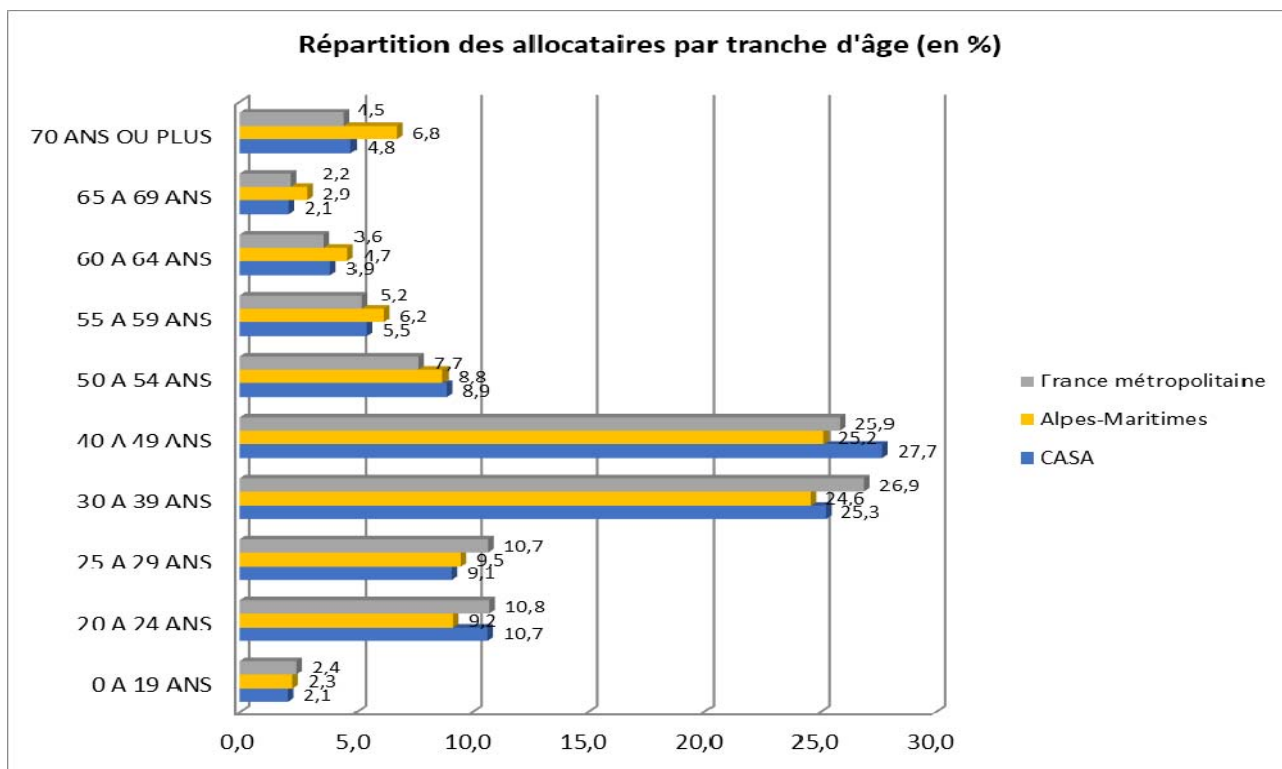
Source : Caf 2018 (BCA)

Sur les 32 090 allocataires de la CASA, Antibes regroupe près de la moitié des allocataires de l'EPCI, soit 14 154 personnes au total.

On compte ensuite 5 communes de plus de 1000 allocataires, qui représentent plus de 40% des allocataires de l'Epci, au premier rang desquelles Valbonne (9%) et Villeneuve-Loubet (8%).

Les 18 autres communes, souvent situées dans le moyen ou haut pays, comptent moins de 20% des allocataires de la CASA.

1. L'âge des allocataires



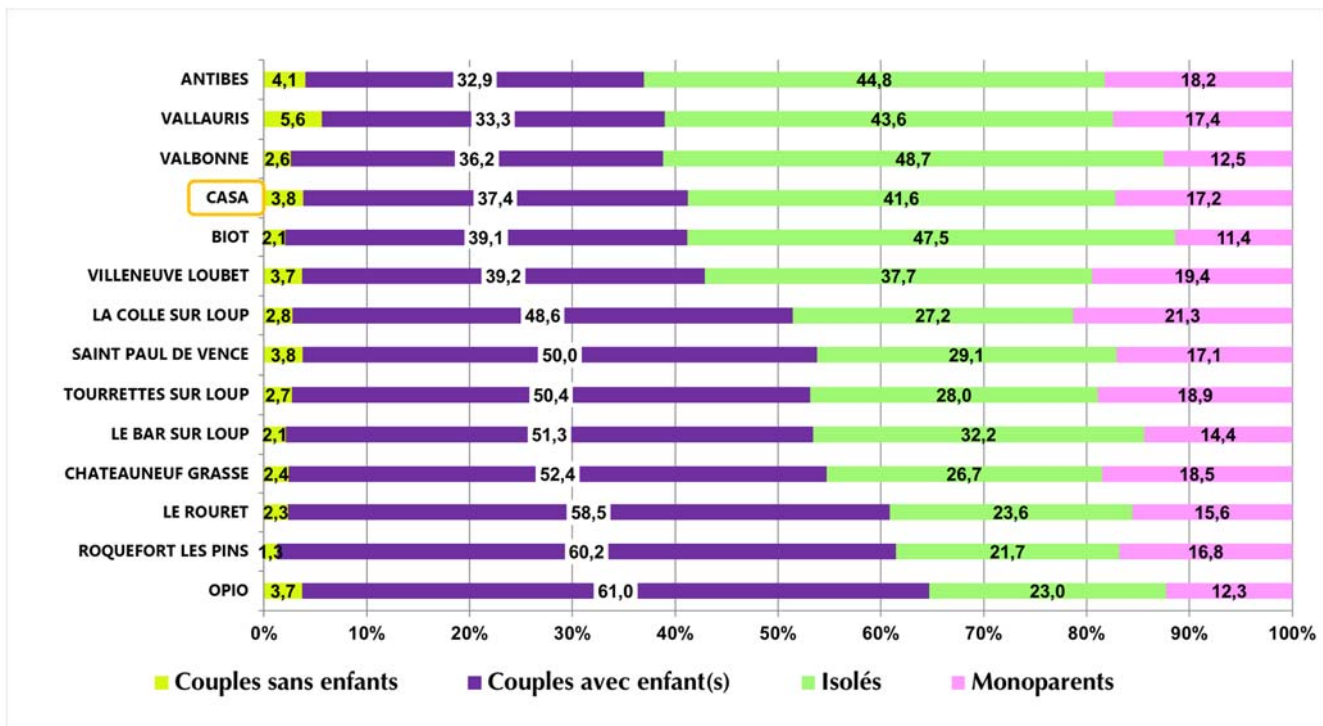
Source : Caf 2018

La tranche d'âge la plus représentée parmi les allocataires des communes de la CASA est celle des 30 à 49 ans, qui comprend plus de 50% de la population du territoire. On observe que cette tranche d'âge est d'ailleurs relativement plus importante sur la CASA qu'au niveau du département.

En revanche les allocataires de plus de 50 ans sont moins nombreux sur la CASA qu'au niveau du département (dans des proportions plutôt équivalentes au national). On note aussi une représentation importante des 20-24 ans sur l'Epci, dans des proportions là encore plus proches des moyennes nationales que du département : on peut globalement dire que la population allocataire de la CASA est relativement plus jeune qu'au niveau du département.

2. La composition familiale des foyers allocataires

Composition familiale par commune, en %



Source : Caf 2018

En comparaison du département, la composition familiale des allocataires dans l'ensemble de la CASA compte davantage de couples avec enfants (37% contre 33%), moins de personnes isolées (41% contre 45%) et un taux de foyers monoparentaux à peu près équivalent (17,2% contre 17,9%)

Les communes les plus importantes (Antibes, Vallauris, Valbonne, Biot, Villeneuve) se caractérisent par une proportion plus importante de personnes isolées et moins importante de couples avec enfants comparativement aux communes plus petites et moins proches du littoral.

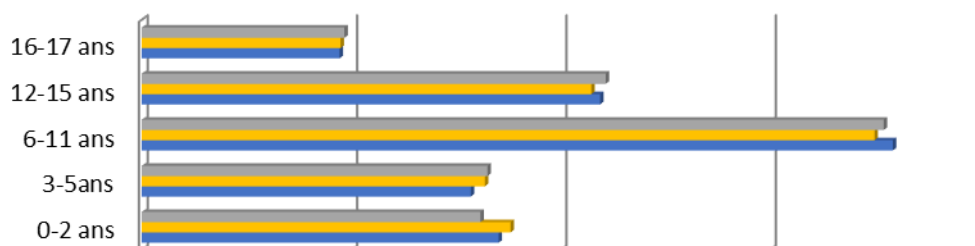
On note également des écarts importants entre communes concernant les taux de foyers monoparentaux. Ainsi des communes comme la Colle sur Loup, Villeneuve Loubet, Châteauneuf de Grasse ou Antibes comptent plus de 18% de foyers monoparentaux parmi leurs allocataires, là où des communes comme Biot, Opio, Valbonne en comptent moins de 13%.

III – Enfance, jeunesse et parentalité

1. Les enfants des foyers allocataires

Fin 2018, la majorité des enfants de familles allocataires résidant sur le territoire de la CASA a entre 6 et 11 ans (38%), à l'image des proportions observées au niveau national et départemental. La répartition par âge des enfants des allocataires dans la CASA est relativement équivalente à ce que l'on observe au niveau départemental et national, avec une très légère sous-représentation des 3 à 5 ans.

Répartition des enfants allocataires par tranche d'âge en %



	0-2 ans	3-5ans	6-11 ans	12-15 ans	16-17 ans
France métropolitaine	16,2	16,5	35,4	22,2	9,7
Alpes-Maritimes	17,6	16,4	35,0	21,5	9,5
CASA	17,0	15,7	35,9	21,9	9,5

Source : Caf 2018

2. Aider les familles à concilier vie familiale, vie professionnelle et vie sociale : la PAJE

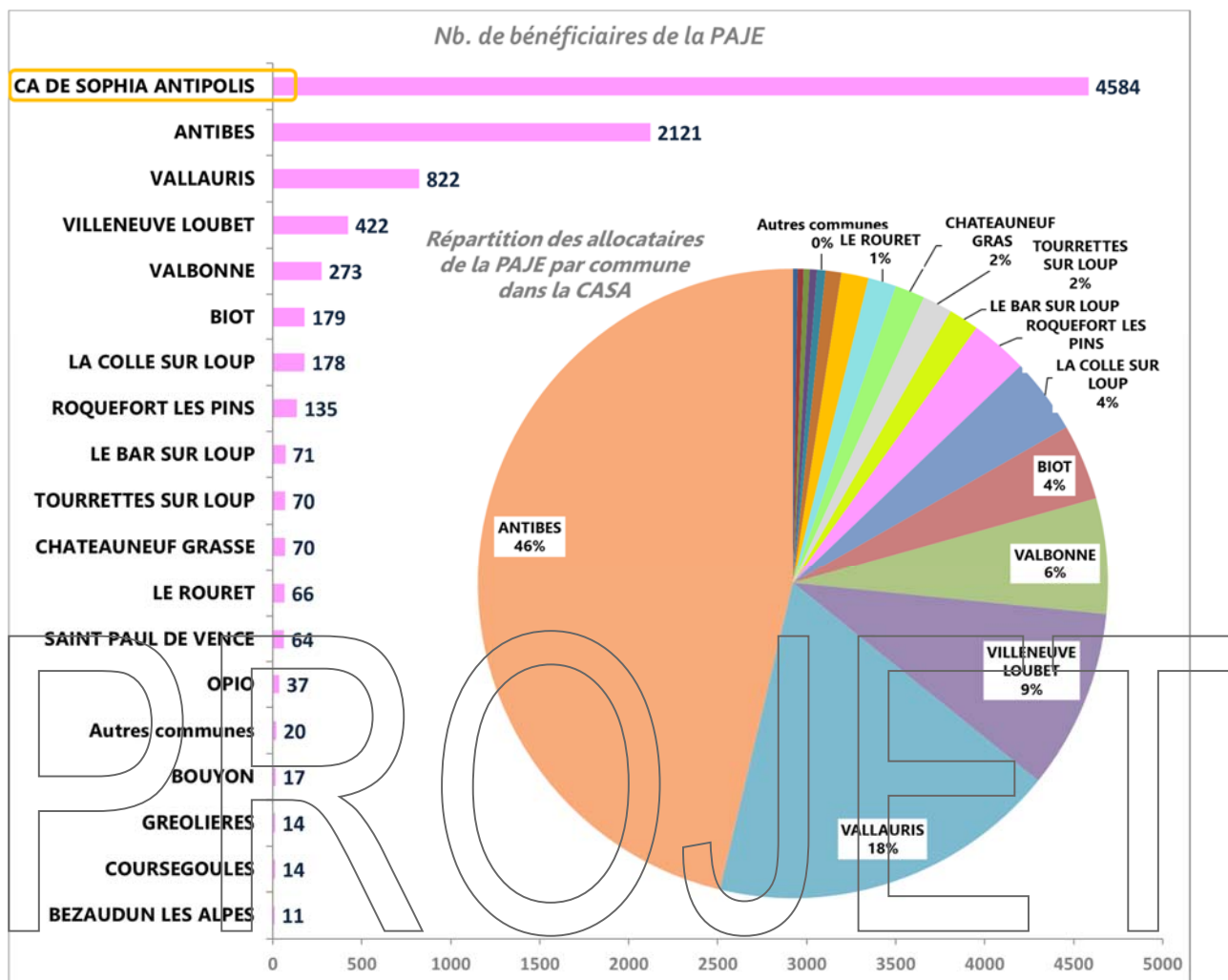
La Caf finance des établissements et structures d'accueil du jeune enfant et verse des prestations individuelles liées à l'accueil de l'enfant : la PAJE

4 584 allocataires de la CASA perçoivent la PAJE, soit 14,3% des allocataires du territoire.

Mise en place en janvier 2004, la Paje s'adresse aux parents d'enfants de moins de six ans et comprend quatre composantes :

- la prime à la naissance et/ou à l'adoption
- l'allocation de base pour les enfants de moins de 3 ans
- la prestation partagée d'accueil d'éducation de l'enfant (PreParE) pour les parents ayant cessé ou réduit leur activité professionnelle pour élever leurs enfants
- le complément de libre choix de mode de garde (CMG), lorsque le(s) enfant(s) de moins de 6 ans est/sont gardé(s) par un(e) assistant(e) maternel(le) agréé(e), par une garde à domicile, par une association ou entreprise habilitée ou par une micro-crèche.

Nombre et part des allocataires de la Paje par commune sur la CASA



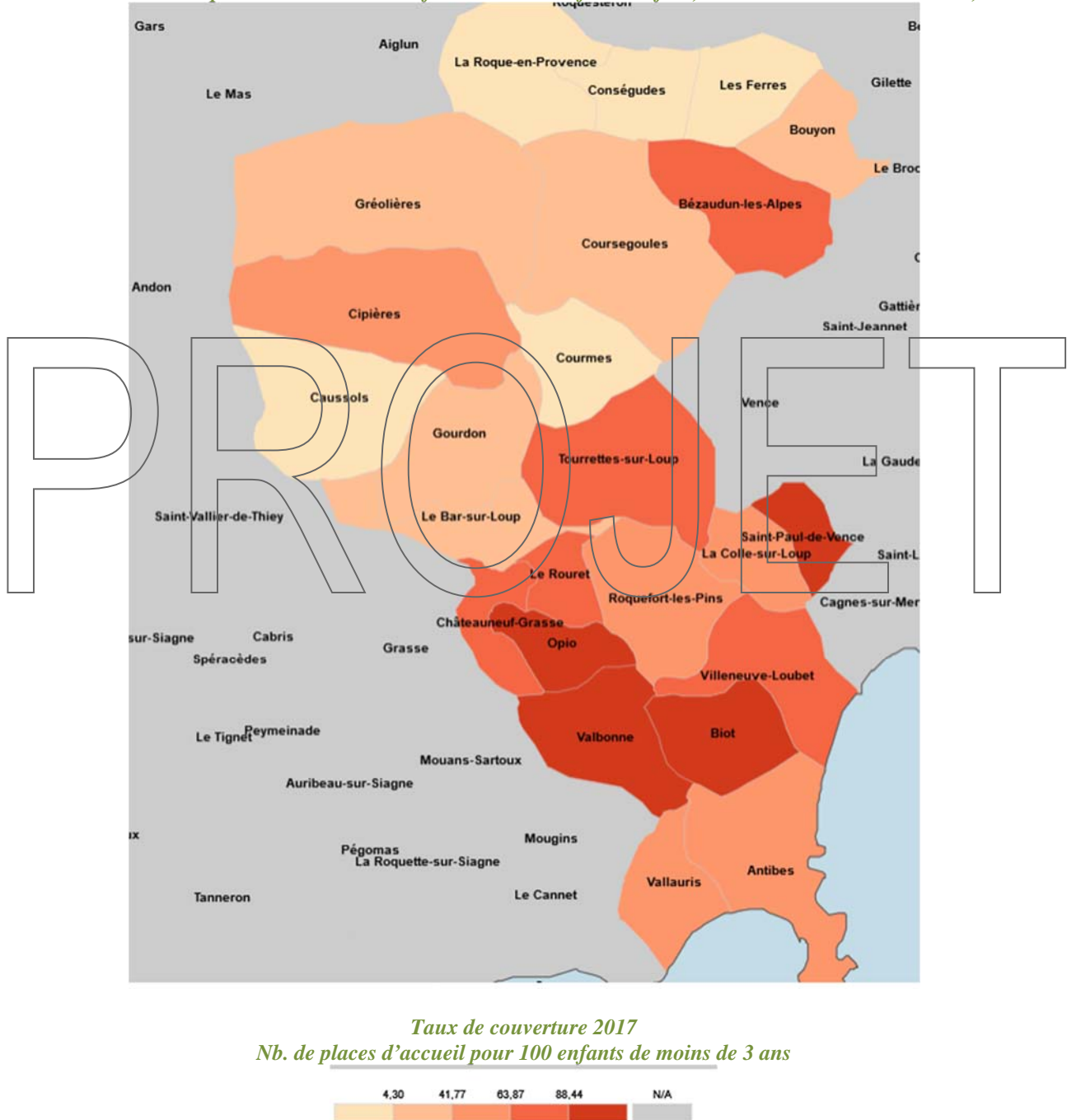
Source : Caf 2018

Antibes regroupe près de la moitié des allocataires de la PAJE de l'ensemble de la CASA, loin devant Vallauris (18%). Les autres communes en comptent chacune moins de 10%. 6 communes, regroupés pour des motifs de secret statistique (communes ayant moins de 5 allocataires percevant la Paje) comptent un total de 20 bénéficiaires.

3. L'accueil du jeune enfant

Le taux de couverture en matière d'accueil du jeune enfant sur la CASA en 2017 est de : 57 places en modes d'accueil collectifs et individuels pour 100 enfants de moins de 3 ans : **un taux de couverture élevé** comparativement au taux de couverture départemental (49,2), et légèrement plus faible qu'au national (58,9)

Taux de couverture en places d'accueil collectif et individuel du jeune enfant, sur les communes de la CASA, en 2017*



CGET 2018 – IGN GéoFla – Carte réalisée à partir de données importées du Cafdata 2017

Avec un taux de couverture moyen en places d'accueil de près de 7 points supérieur à la moyenne du département, ce taux de couverture recouvre néanmoins des réalités contrastées : 5 communes de la CASA, situées dans le moyen et haut pays, ne sont pas couvertes du tout et 5 autres ont un taux de moins de 4 places pour 100 enfants. On constate que globalement, les communes situées plus près du littoral ont une meilleure couverture d'accueil petite enfance. Saint-Paul-de-Vence est la commune la mieux couverte (117%), suivie par Valbonne, Opio, Biot et Le Rouret (81%).

Par ailleurs en 2017, sur la CASA, on observe que la part de places en accueil collectif est un peu supérieure à celle en accueil individuel (47% contre 49%),

*Modalités de calcul de la capacité théorique d'accueil pour 100 enfants de moins de 3 ans : l'offre correspond au nombre de places disponibles pour les enfants de moins de 3 ans en établissements d'accueil du jeune enfant, en classes préélémentaires, auprès d'assistants maternels et par la garde des enfants par des salariés employés au domicile des parents. Cette offre est divisée par le nombre d'enfants de moins de 3 ans estimé dans la zone géographique considérée.

Cafdata 2017 - Les données fiables à l'échelle de la CASA datent de 2017

4. L'accueil de loisirs-vacances

La Caf apporte son soutien à l'accueil périscolaire, l'accueil extra-scolaire et l'accueil des jeunes (14-17 ans) à travers le financement des ALSH, mais aussi aux séjours de vacances des enfants dans le cadre du dispositif VACAF.

Fin 2018, on comptait 16 gestionnaires d'alsh dont le siège social était situé sur une commune de la CASA, et 2 foyers de jeunes travailleurs.

Par ailleurs, la Caf intervient à des moments clés de la vie des parents par son offre de service de travail social destinée à accompagner les familles confrontées à un événement fragilisant : naissance et adoption, enfant malade ou porteur d'un handicap, séparations, décès d'un enfant, veuvage.

Elle intervient aussi auprès des jeunes à travers les aides au logement étudiant, le financement des Foyers de jeunes travailleurs (FJT), le soutien à l'obtention du BAFa ou encore les dispositifs Sac ados et Ville Vie Vacances. Elle s'investit également dans la mise en place du dispositif « Promeneurs du net » dans les Alpes-Maritimes

5. Soutenir la fonction parentale et faciliter les relations parents-enfants

La Caf contribue à la prise en charge de la famille en versant différentes prestations destinées à l'entretien des enfants ou au soutien des parents.

Avec **449 séparations** de couples avec enfants déclarées en 2018 et **5 403 foyers monoparentaux** (17,3% des allocataires), on compte près de **1600 allocataires bénéficiaires de l'Allocation de soutien familial (ASF)** sur la CASA

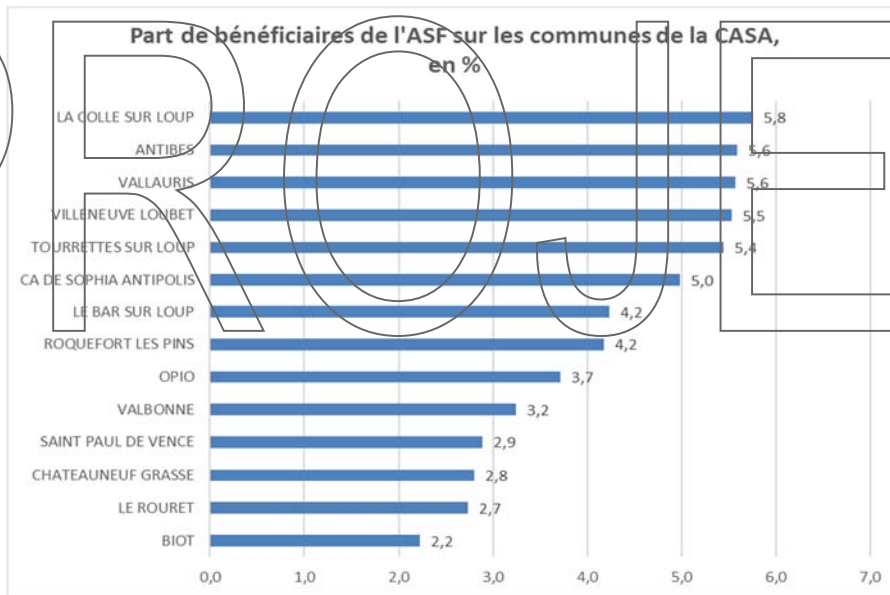
Part d'allocataires percevant des prestations liées à l'entretien des enfants : ASF et AEEH

Nombre de bénéficiaires de prestations liées à l'entretien des enfants	CASA	Alpes-Maritimes	France métropolitaine	
	Nombre d'allocataires	Part des foyers allocataires en %		
Allocation de soutien familial (ASF)	1 599	5%	5,3%	5,6%
Allocation d'éducation de l'enfant porteur de handicap (AEEH)	818	2,5%	2,5%	2,3%

Source : Caf 2018

En 2018, près de 1600 allocataires bénéficient de l'ASF, ce qui représente 5% des allocataires de la CASA. Par ailleurs 818 foyers sont bénéficiaires de l'AEEH sur la CASA, soit 2,5 % des allocataires. Des proportions relativement équivalentes à ce qui est observable au niveau du département et de la France.

P



T

Les communes où l'on trouve proportionnellement le plus de bénéficiaires de l'ASF sont la Colle sur Loup, Antibes, Vallauris et Villeneuve Loubet avec près de 6% des allocataires bénéficiaires d'ASF.

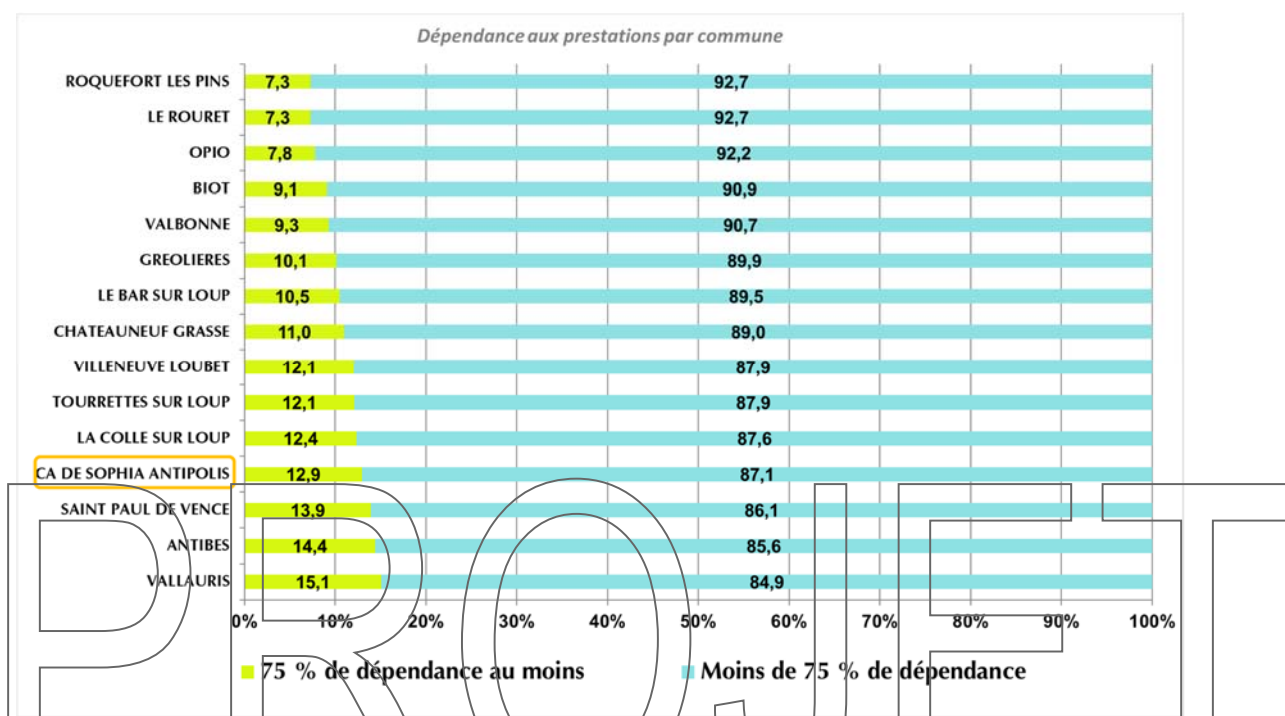
Actions d'accompagnement à la parentalité et contribution à l'autonomie des jeunes

La CASA est couverte par un « panier de services d'accompagnement à la parentalité », soit la présence d'un ensemble de dispositifs comprenant au minimum un lieu d'accueil enfants-parents (LAEP), une action du Réseau d'écoute, d'appui et d'accompagnement des parents (Reaap) et un Contrat local d'accompagnement à la scolarité (CLAS). On compte plus précisément 2 réseaux locaux Reaap (pour une dizaine d'actions), ainsi qu'un un service de médiation familiale et un espace rencontre.

IV- Familles fragilisées et accès aux droits

1. La dépendance aux prestations*

AU niveau de la CASA, on compte **13% des 32 090 allocataires dont les ressources sont constituées à plus de 75% des prestations de la Caf** ; une proportion moins élevée que dans les Alpes-Maritimes (17%) et au niveau national (16%)



Cette catégorie de bénéficiaires, fortement dépendante aux prestations versées par la Caf est surreprésentée dans les communes de Vallauris (15%), Antibes (14,4%), et Saint-Paul de Vence (14%)

**Le taux de dépendance aux prestations de la Caf est la part de celles-ci dans l'ensemble des ressources des foyers allocataires, prestations comprises. Le taux de dépendance aux prestations est calculé pour la population dont les ressources sont connues, hors étudiants et personnes de plus de 65 ans.*

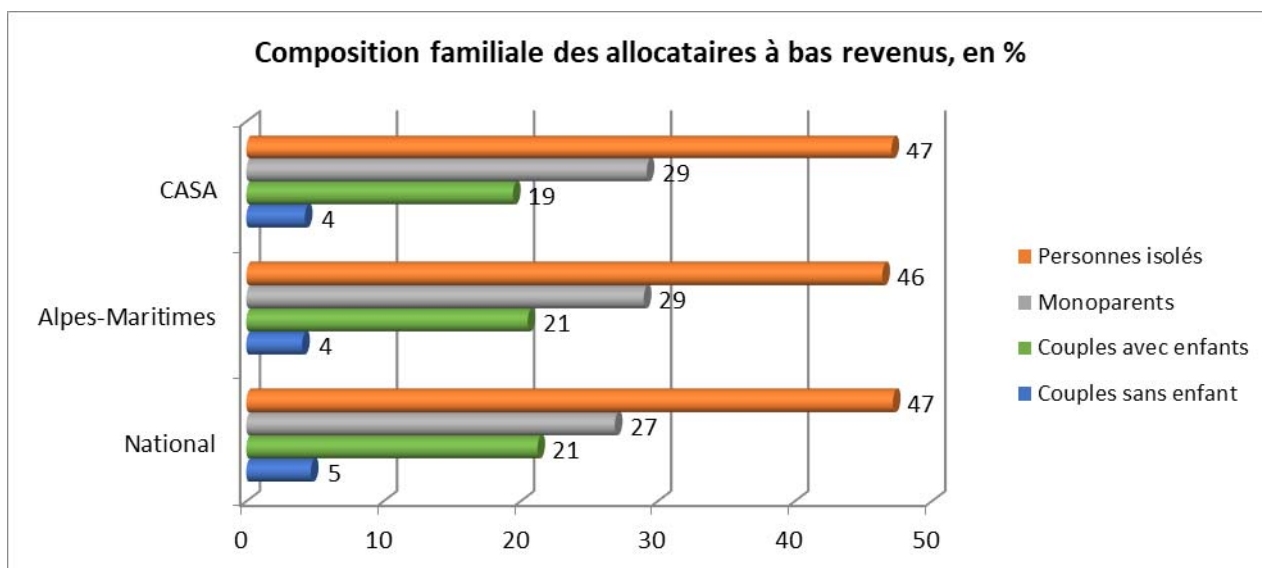
2. Les allocataires à bas revenus et les bénéficiaires de minima sociaux

La pauvreté monétaire approchée à partir des ressources des allocataires offre des comparaisons entre les territoires. A la fin de l'année 2018, la CASA recense **9 366 allocataires à bas revenus**, c'est-à-dire vivant en dessous du seuil de 1 071 Euros par mois et par unité de consommation.

Le taux d'allocataires à bas revenu est de 35% sur l'Epci, un taux moins élevé que dans les Alpes-Maritimes puisque la moyenne départementale du taux d'allocataires à bas revenus est de 41% (à noter le taux moyen au national est de 38 %).

Le seuil de bas revenus au 31 déc. 2018 est de 1071 € par unité de consommation. La proportion d'allocataires à bas revenus est calculée sur la base des allocataires dont le revenu est connu, hors étudiants et personnes âgées de 65 ans ou plus.

Composition familiale des foyers allocataires bas revenus en %



Source : Caf 2018

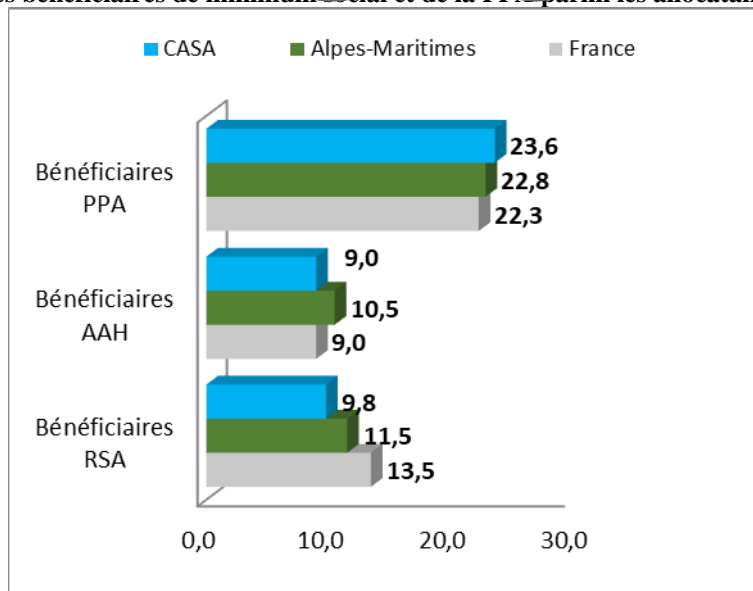
Ce sont en premier lieu les personnes isolées et les monoparents qui sont concernés par les bas revenus. Au regard de l'échelle départementale et nationale, la population des allocataires à bas revenus dans les communes de la CASA diffère peu.

Les bénéficiaires de minimas sociaux et de la Prime d'activité (PPA)

Pour aider les personnes démunies, la Caf verse le Revenu de solidarité active (RSA), l'allocation pour adultes porteurs de handicap (AAH) [Depuis le 1^{er} janvier 2016, le volet activité du RSA est remplacé par la Prime d'activité et le RSA socle est maintenu].

5 % de la population totale de la CASA est couverte par ces minimas sociaux, ce qui est un pourcentage un plus faible qu'au niveau départemental (7%) et national (7,7%)

Part des bénéficiaires de minimum social et de la PPA parmi les allocataires, en %



Source : Caf 2018

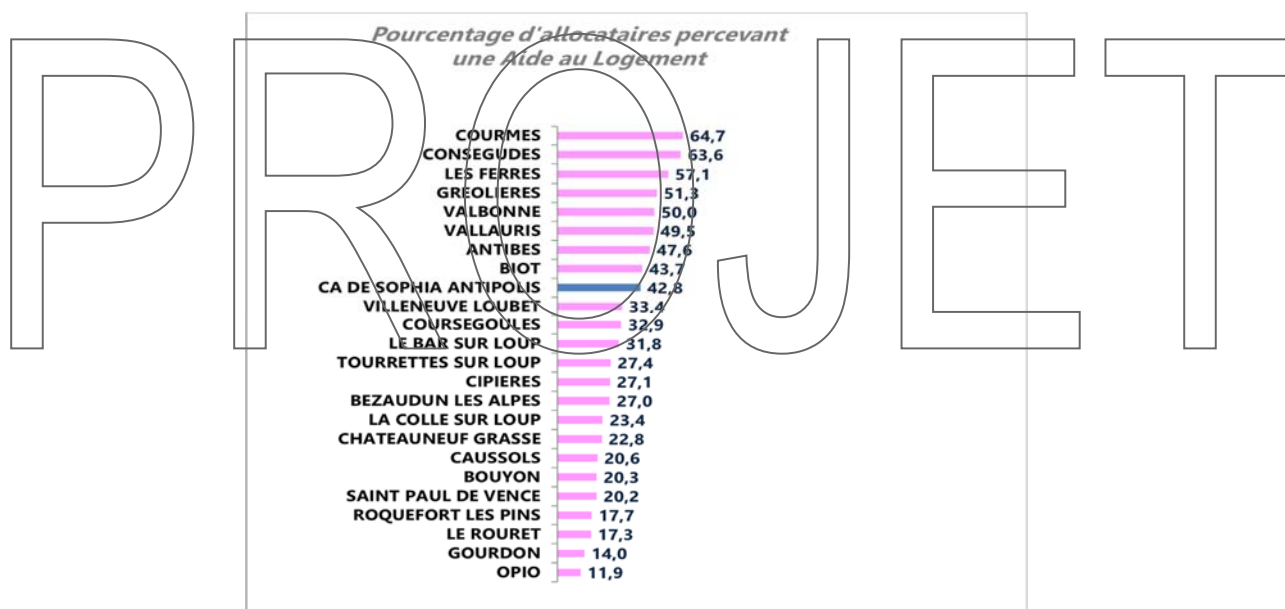
En 2018, on compte ainsi 3 139 bénéficiaires du RSA et 2 569 de l'AAH, ce qui représente respectivement près de 10 % et de 9% de la population allocataire du territoire, soit **près d'un allocataire sur 10**. On observe ainsi une moindre proportion des bénéficiaires de ces minimas sur le territoire comparativement au niveau départemental et national.

Quant aux bénéficiaires de la PPA, ils représentent 24% de la population allocataire du territoire, un chiffre d'un point plus élevé que la moyenne départementale.

V- Accompagner les familles dans leur relation avec l'environnement et le cadre de vie

1. Les bénéficiaires d'aides au logement

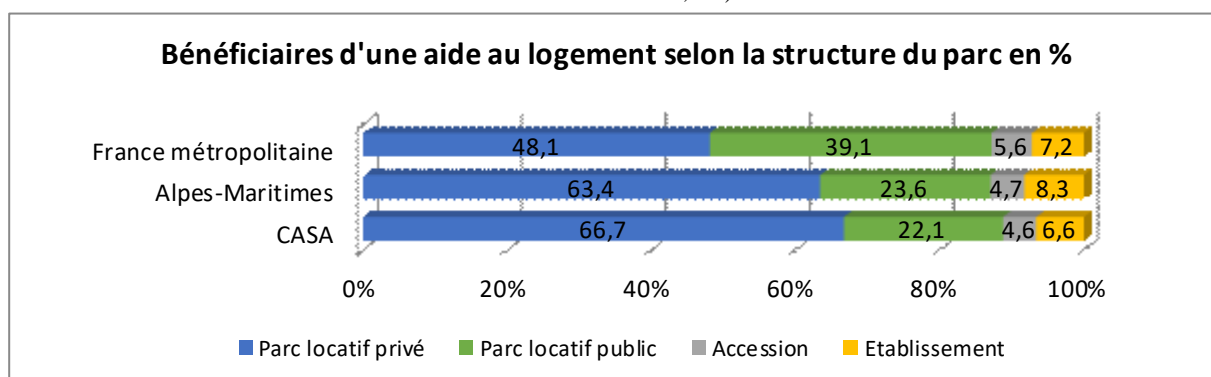
En 2018, la CASA dénombre 13 723 bénéficiaires d'une aide au logement, ce qui représente 7,8% de la population totale et 43% des allocataires sur le territoire : un pourcentage moins élevé que les taux départementaux et nationaux qui sont de 51% et 50%



Ce sont les communes de Courmes, Conségudes, Les Ferrerres ou encore Gréolières et Valbonne qui comptent les proportions les plus importantes de bénéficiaires d'aides au logement, avec plus de la moitié des allocataires de ces communes. Les communes de taille importante, comme Vallauris, Antibes, Villeneuve-Loubet comptent entre 30 % et 50% de bénéficiaires de l'AL parmi les allocataires.

1. L'aide au logement selon la structure du parc

Presque 70% des bénéficiaires d'une aide au logement de la CASA (66,7%) résident dans le parc privé, une proportion plus élevée que dans les Alpes-Maritimes (63,4%) et nettement supérieure au niveau national (48%). Il faut surtout noter que seules 22 % de ces aides concernent des allocataires résidant dans le parc locatif public tandis qu'on observe un taux assez faible de bénéficiaires résidant en établissement (6,6%).

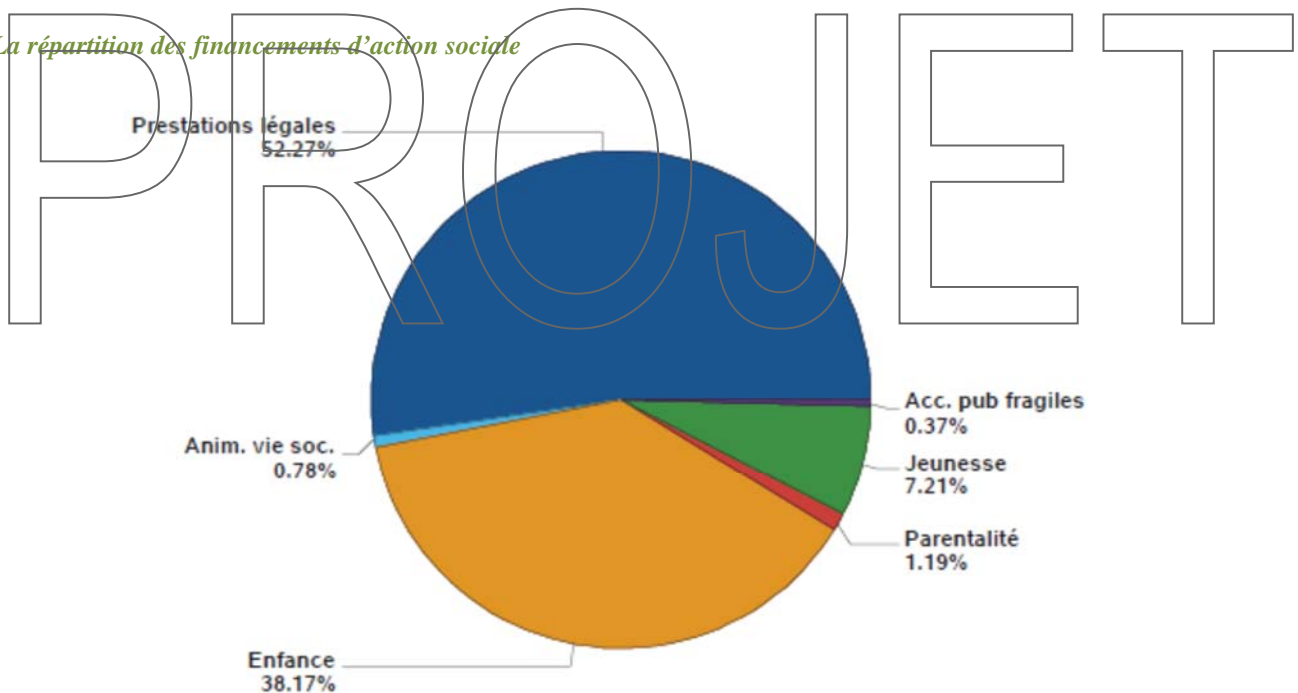


VI Points relais et répartition des financements de la CAF

Les points relais

La CASA compte sur son territoire 4 points relais ou Maisons de services au public (MSAP) : 2 à Vallauris et 2 à Valbonne.

La répartition des financements d'action sociale



Les éléments sont restitués à partir des données enregistrées et validées dans l'application SIAS. Ils ne contiennent pas les enregistrements et paiements effectués hors application.

Plus de la moitié des financements de la CAF sur la CASA concerne les prestations légales versées aux allocataires (Allocations familiales, Complément familial, PAJE, Prestation partagée d'éducation de l'enfant, Allocation de rentrée scolaire, Allocation aux adultes handicapés, RSA, Allocation de soutien familial, Allocation d'éducation de l'enfant handicapé et Aide au logement).

Les 47% restant sont des financements d'action sociale accordés aux établissements au titre de :

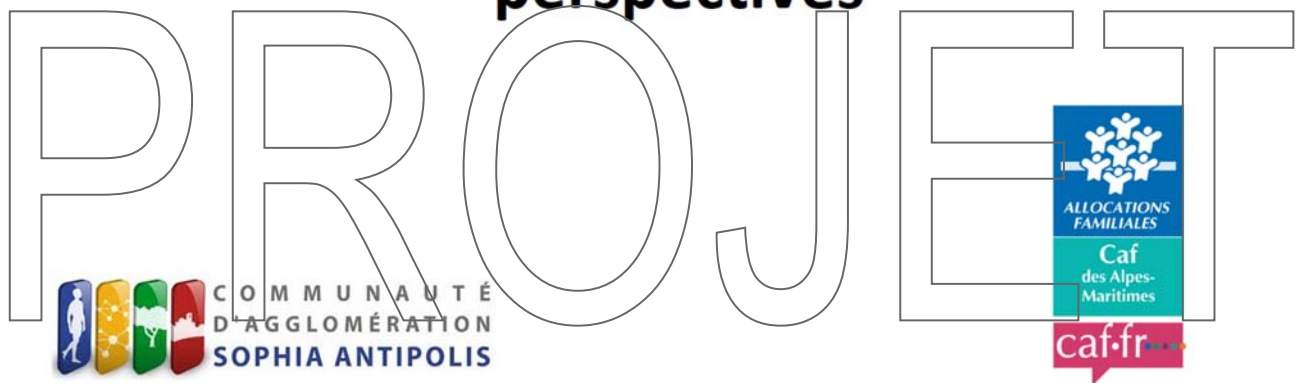
- l'enfance (accueil collectif et individuel) pour 38%,
- la jeunesse (accueil de loisirs (alsh), foyers de jeunes travailleurs (fjt)) pour 7,2%,
- la parentalité (médiation familiale, espaces rencontre, Contrats Locaux d'Accompagnement à la Scolarité (CLAS), Lieux d'accueil enfants parents (LAEP), actions du réseau parents 06 (REAAP)) pour 1,2%,
- l'animation de la vie sociale (Centres sociaux et espaces de vie sociale) pour un peu moins de 1%.

0,4 % des financements de la CAF sur le territoire de la CASA sont accordés à l'accompagnement des publics fragiles (aides financières individuelles).

ANNEXE 2 – Diagnostic partagé

CONVENTION TERRITORIALE GLOBALE 2020-2023

Diagnostic de territoire et perspectives



Créé en 2002, la CASA se caractérise par trois zones spécifiques :

24 communes

LE HAUT PAYS : 11 communes de Gréolières à Bouyon : isolé et montagneux. Les communes du haut pays peuvent attirer de nouveaux habitants mais les familles freinent à s'y installer en raison du manque de services proposés et d'une mobilité compliquée.

483 km²

LA BANDE LITTORALE :

- très attractive avec des grandes villes renommées et des zones d'emplois dynamiques comme la Technopole de Sophia-Antipolis ou la zone d'activités commerciales et touristiques du bord de mer.
- bien pourvue en services aux personnes et aux familles (Gardes d'enfants, accès aux droits...)



31 203 Foyers
bénéficiant des aides CAF :
76 287 personnes touchées

178 200
habitants

LE MOYEN PAYS : 9 communes de St Paul au Bar sur Loup et une partie importante de la technopole avec la commune de Valbonne Sophia-Antipolis : accessible au niveau des transports et des infrastructures.

Antibes 3eme ville
des Alpes-Maritimes



La Fondation Apprentis d'Auteuil engagée sur l'animation de la vie sociale, la jeunesse et l'insertion avec un EVS et des actions de formations et de remobilisation du public.



L'IFAC est un institut de formation, d'animation et de conseil. Il gère les ALSH de Tourrettes sur Loup et Opio, ainsi que la crèche de Tourrettes. Une convention est établie entre la commune de Chateauneuf de Grasse et Opio (CEJ intercommunal avec Gourdon) pour l'accueil des enfants de Chateauneuf au sein de l'AL d'Opio.



L'association Api Provence participe à la mise en œuvre d'une politique d'accueil et d'insertion par l'habitat en faveur des jeunes, des familles. Elle gère des foyers de jeunes travailleurs (FJT) à Antibes et Valbonne, et propose des services tels que le comité local pour le logement autonome des jeunes (CLLAJ) situé à Antibes.



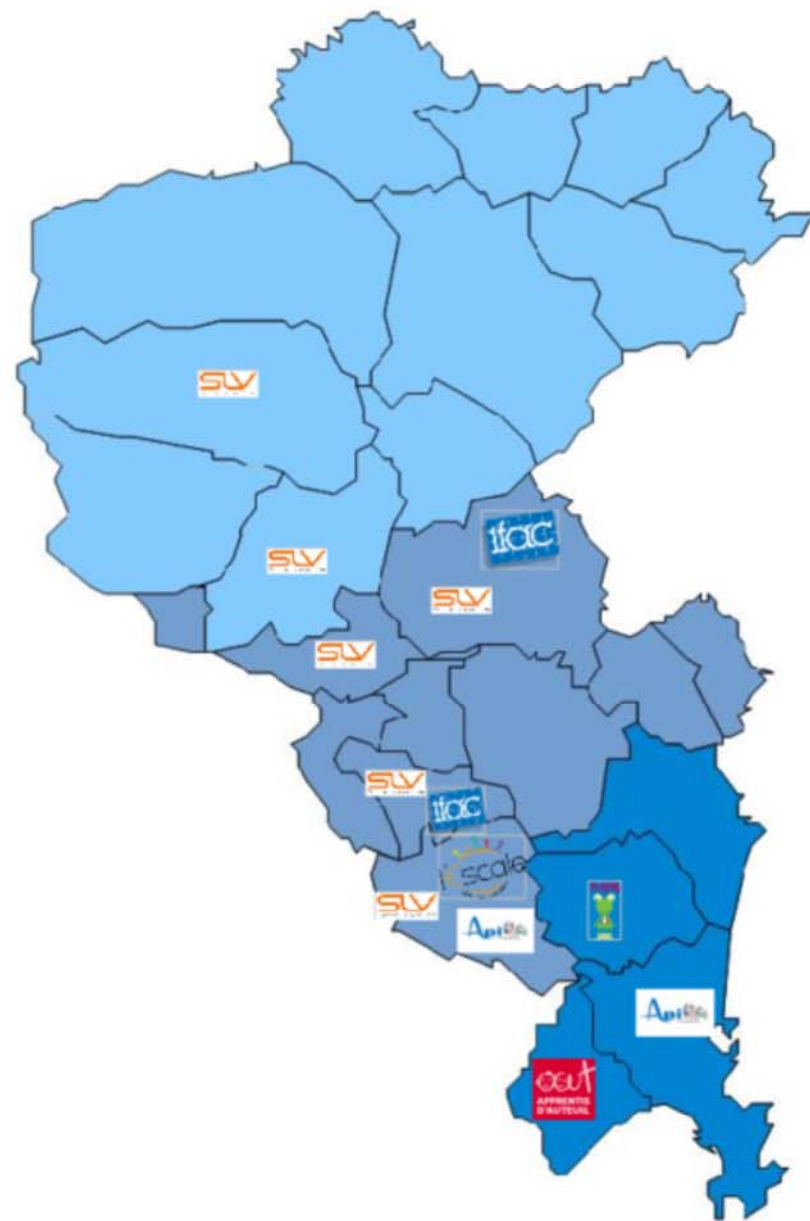
L'Association FrABA s'adresse à toutes les familles du département en proposant un accompagnement éducatif personnalisé aux enfants porteurs de handicap et à leur famille en s'appuyant sur la méthode A.B.A.



L'association SLV, Sophia Loisirs Vie propose des actions dans le cadre de la lutte contre la fracture numérique, des actions jeunesse et gère aussi une MSAP itinérante sur le moyen et Haut pays de la CASA.



L'Association MJC L'île aux trésors, gère un centre social, une ludothèque et une MJC.



Développer l'offre d'accueil du jeune enfant en luttant contre les inégalités sociales et territoriales

La lutte contre les inégalités sociales et territoriales par le développement d'une offre d'accueil adaptée demeure une constante dans les priorités de la CAF.

Nous constatons un manque d'offres d'accueil du jeune enfant sur le territoire de la CASA sur certaines zones, accentué par la complexité géographique de ce secteur. Cet accueil est une préoccupation partagée par l'ensemble des municipalités qui la compose. Le service apporté aux familles est extrêmement hétérogène, méritant d'être développé sur certains secteurs.

La création de 30 000 places d'accueil en EAJE est une ambition nationale contractualisée dans la convention d'objectifs et de gestion 2018-2022, avec comme objectif principal l'adéquation entre l'offre et la demande de places.

Du point de vue quantitatif

Au niveau de l'EPCI, le taux de couverture en matière d'accueil du jeune enfant sur la CASA en 2017 est de 57 places en modes d'accueil collectifs et individuels pour 100 enfants de moins de 3 ans. Il est au-dessus du taux départemental (49%) et légèrement plus faible que le taux national (58%).

Avec un taux de couverture moyen en places d'accueil de près de 7 points supérieur à la moyenne du département, ce taux de couverture recouvre néanmoins des réalités contrastées : **5 communes de la CASA, situées dans le moyen et haut pays, ne sont pas couvertes du tout et 5 autres ont un taux de moins de 4 places pour 100 enfants.** On constate que globalement, les communes situées plus près du littoral ont une meilleure couverture d'accueil petite enfance. Saint-Paul-de-Vence est la commune la mieux couverte (117%), suivie par Valbonne, Opio, Biot et Le Rouret (81%).

Par ailleurs en 2017, sur la CASA, on observe que la part de places en accueil collectif est un peu supérieure à celle en accueil individuel (47% contre 49%),

Afin de soutenir les assistantes maternelles, promouvoir leur métier et renseigner les parents, nous recensons 6 RAM municipaux : 3 sur la commune d'Antibes, 1 sur Villeneuve-Loubet, 1 sur Valbonne et 1 sur Vallauris.

Le RDPE intervient sur une commune du littoral (Biot) et 3 communes du Moyen Pays (La Colle sur loup, Roquefort les pins et Le Bar sur loup) une fois par mois pour chacune.

110 assistantes maternelles au total, ayant été actives au moins un mois sur l'année 2018, sont recensées sur le littoral et moyen pays dépourvus de RAM municipaux.

Du point de vue qualitatif

Nous observons donc que l'offre individuelle est plus importante sur la bande littorale que l'offre collective. Par ailleurs, nous constatons un équilibre entre le nombre de places collectives et individuelles sur le moyen pays. Tandis que sur le haut pays, nous avons exclusivement des places chez des assistantes maternelles et pas de structures eaje.

Ce manque d'offre de service constitue un frein pour les familles qui souhaiteraient s'installer dans les villages du Haut-Pays. Les habitants de ce territoire sont également confrontés à cette problématique qui complique pour eux la conciliation vie professionnelle et vie familiale.

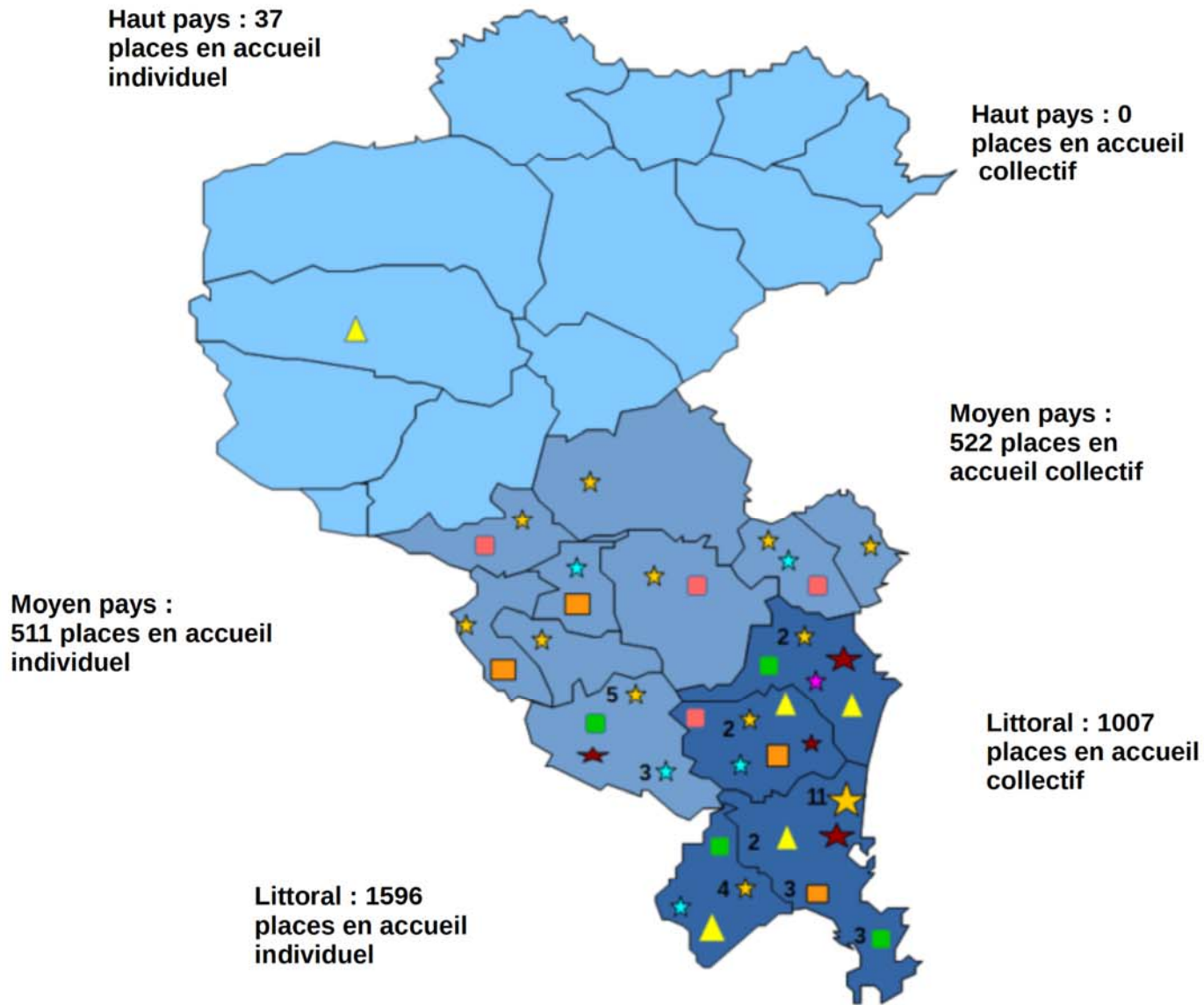
De même, la reprise d'un emploi suite à une naissance est limitée pour les femmes de par ce manque de structure.

Sur ce secteur, seule une Maison d'assistantes maternelles existe depuis 2009 sur Cipières et peut accueillir jusqu'à 8 enfants.

En outre, nous constatons un développement des projets de micro-crèches PAJE depuis quelques années. Nous devons rester attentifs à la pertinence et à la qualité de ces projets, notamment en lien avec le coût engendré pour les familles souhaitant un temps complet.

- Structure multi accueil ★
- RDPE ■
- SAF ★
- Halte garderie ☆
- Micro crèche ■
- MAM ▲
- Crèche privée Ou associative ☆
- RAM ■

Cartographie



Perspectives CTG Petite enfance

PERSPECTIVES GÉNÉRALES

PERSPECTIVES OPÉRATIONNELLES

Améliorer le taux de couverture en places d'accueil

- Maintenir l'offre existante
- Proposer un diagnostic des besoins en la matière sur le haut pays, afin d'évaluer quel type de mode de garde sera le plus adapté pour favoriser la conciliation vie professionnelle et familiale

Améliorer la qualité d'accueil

- Etudier l'opportunité de développer les offres de services des Relais d'Assistantes Maternelles sur les territoires non pourvus
- Accompagner les assistantes maternelles via les RAM et le RDPE afin d'améliorer la lisibilité de leur offre de service sur monenfant.fr
- Favoriser l'accueil des enfants en situation de handicap
- Etudier l'opportunité de communiquer et coordonner l'ensemble des offres de service disponibles (notamment les offres de service MAM et privées)
- Etudier l'opportunité de créer un réseau des coordonnateurs petite enfance

Coordonner insertion professionnelle et vie familiale

- Etudier l'opportunité de développer la communication entre les acteurs petite enfance et ceux de l'insertion professionnelle de l'EPCI afin de faciliter les parcours de vie de la population

Accompagner le parcours éducatif des enfants de 3 à 11 ans

Dans le cadre du temps libre des enfants, l'aide à l'accès aux loisirs et aux vacances constitue depuis longtemps, un domaine d'intervention de la branche famille. La Caisse d'Allocations familiales des Alpes Maritimes, au travers de son contrat pluriannuel d'objectifs et de gestion 2018–2022, souhaite que sa contribution à la structuration des parcours éducatifs soit un axe prioritaire. Pour ce faire, elle vise sur le territoire de la CASA à poursuivre le soutien aux ALSH, notamment sur le temps du mercredi et à favoriser leur accessibilité. **Concernant les enfants dont les familles sont les plus précaires, l'objectif est de favoriser l'accompagnement vers l'accès aux loisirs.** Enfin, les projets visant à soutenir la diversification de l'offre de loisirs et des départs en vacances contribue à la structuration des parcours éducatifs sur le territoire.

Du point de vue quantitatif

Le taux de couverture de la CASA en accueil de loisirs semble adapté aux besoins des familles. En effet, le moyen pays est relativement bien pourvu contrairement au haut pays qui de par sa situation géographique ne permet pas de répondre à toutes les familles.

Des secteurs de la CASA mériteraient un développement de cette offre de service, en particulier sur le haut pays, en lien avec l'installation de nouveaux foyers sur ces territoires

Du point de vue qualitatif

La réforme des rythmes éducatifs a permis aux communes et à la CASA de développer et de proposer des activités périscolaires enrichissantes et innovantes. La mise en place des Projets Educatif Territoriaux (PEDT) a ainsi contribué à faire évoluer l'accueil des enfants dans les structures vers une plus grande qualité de service. Dans la continuité, les Plans mercredi ont poursuivi cette démarche. La quasi totalité des communes a repris la classe à 4 jours en septembre 2017.

L'ensemble des communes a toujours beaucoup de difficultés à trouver des animateurs du fait de la précarité des contrats et de l'arrêt des contrats aidés. Ce problème récurrent fragilise le bon fonctionnement des activités, en particulier sur le moyen et haut pays.

Par ailleurs, sur l'ensemble de l'EPCI, les équipes d'animation font remonter des difficultés croissantes vis-vis de l'accueil d'enfants en situation de handicap ou non identifiés par la MDPH.

C'est pourquoi ces communes travaillent à l'amélioration de l'offre et de la qualité d'accueil de ces enfants. Certaines d'entre elles sont accompagnées par la Caf, dans le cadre des fonds publics et territoires pour proposer un accueil spécifique à ces familles : Antibes, Villeneuve-Loubet.

ENFANCE 3-11 ANS

Cartographie



- ▲ Accueils de loisirs municipaux
- ▲ Accueils de loisirs associatifs
- Séjours vacances
- PM (plans mercredi)

Perspectives CTG 3 – 11 ans

PERSPECTIVES GÉNÉRALES	PERSPECTIVES OPÉRATIONNELLES
<u>Contribuer à la structuration des parcours éducatifs sur les territoires</u>	<ul style="list-style-type: none">→ Maintenir l'offre existante→ Proposer un diagnostic des besoins en la matière sur le haut pays, pour évaluer les demandes des familles afin de favoriser la conciliation vie professionnelle et familiale
<u>Poursuivre le soutien aux ALSH notamment sur le temps du mercredi et favoriser leur accessibilité</u>	<ul style="list-style-type: none">→ Favoriser l'accueil des enfants en situation de handicap et des enfants les plus défavorisés→ Etudier l'opportunité d'harmoniser la tarification en ALSH à l'échelle de l'EPCI
<u>Redynamiser les départs en vacances</u>	<ul style="list-style-type: none">→ Proposer à l'échelle de l'EPCI de réfléchir à un diagnostic sur les départs en vacances des enfants, afin de redynamiser cet outil→ Mener une réflexion sur la promotion des courts séjours à moindre coût

Soutenir les jeunes âgés de 12 à 25 ans dans leurs parcours d'accès à l'autonomie

Sur l'ensemble du territoire national, on observe un désintérêt des adolescents pour les structures traditionnelles d'accueil de loisirs. En effet, il semble que la simple consommation d'activités ne convienne plus à des jeunes adultes en devenir. La stratégie soutenue par la CNAF est de **promouvoir l'autonomie des jeunes. Pour la branche famille, les adolescents sont considérés comme des citoyens qu'il faut outiller, afin d'affronter les épreuves qui font obstacle à une société républicaine.**

Par ailleurs, **le renforcement de la présence éducative numérique** est un axe d'intervention retenu, en raison de l'évolution généralisée de son usage par les jeunes.

Sur le département des Alpes-Maritimes, le choix de la branche famille s'est orienté sur la valorisation des projets portés par les adolescents

Du point de vue quantitatif

On constate que le panel d'outils déployé par la CAF en faveur de la jeunesse mérite d'être développé. Ces dispositifs sont surtout développés sur le littoral. Sur le moyen pays, des actions sont proposées, mais restent à maintenir ou étendre. En revanche, le haut pays est dépourvu d'offres de services en matière de jeunesse.

Du point de vue qualitatif

Certaines communes s'interrogent depuis plusieurs années sur le **développement des accueils jeunes**. La mise en place de la PS jeunes, des Fonds Public et Territoire (FPT) Adolescents ainsi que les financements possibles en quartier politique de la ville (QPV) via le dispositif Ville Vie Vacances (VVV), permettent d'enrichir cette offre et de réfléchir à des accueils plus innovants et plus en accord avec les besoins des jeunes.

Globalement sur la CASA, les acteurs de la jeunesse s'adaptent et transforment leurs pratiques dans un souci d'attractivité. Le **dispositif « Sac ados »** est porté par certaines communes, mais demande à être étendu sur la Casa. Ce Pack permet d'accompagner les jeunes dans leurs projets de premier départ en vacances autonomes en France ou en Europe, par un accompagnement de proximité dans la préparation de leur séjour et par l'octroi notamment d'une aide financière.

Le **dispositif « Promeneurs du net »** a pour objectif de créer le lien et soutenir les jeunes sur les réseaux sociaux, dans un souci de « bonnes pratiques » sur le net. Il est mis en œuvre sur Valbonne et mériterait d'être davantage proposé sur le territoire Casa.

Ces dispositifs, comme d'autres proposés par la CAF, en matière de jeunesse, sont encore trop peu utilisés au regard du nombre d'adolescents présents sur le territoire. C'est pourquoi, un accent gagnerait à être mis sur la communication des dispositifs mobilisables.

Deux **Foyers de jeunes travailleurs** proposent des hébergements et des accompagnements à l'insertion sur le territoire Casa pour des jeunes de tous horizons de 16 à 29 ans : 134 places sont proposées sur Antibes et Valbonne.

En complément de cette offre et pour le même public, le **CLLAJ** (Comité Local pour le Logement Autonome des Jeunes) propose des accompagnements dans l'accès ou le maintien dans le logement.

Par ailleurs et en complémentarité il semble pertinent que la mise en réseau des acteurs de la jeunesse puisse être envisagée à l'échelle de l'EPCI.

Cartographie



- Séjour vacances
- Accueil de loisirs adolescents
- 🎒 Sac Ados
- @ Promeneur du net
- Foyer de jeunes travailleurs

Perspectives CTG 12 – 25 ans

PERSPECTIVES GÉNÉRALES

PERSPECTIVES OPÉRATIONNELLES

Accompagner les opérateurs et soutenir les jeunes dans leur parcours d'accès à l'autonomie

- Maintenir l'offre existante
- Réfléchir au développement de nouvelles formes d'accueil pour les jeunes notamment sur le moyen et haut pays en s'appuyant sur le dispositif « prestation de service jeunes »
- Promouvoir l'autonomie et la citoyenneté des jeunes par le biais de l'offre de service CAF (dispositif Sac Ados, appels à projet jeunes...)
- Etudier l'opportunité de créer un réseau des acteurs de la jeunesse à l'échelle de l'EPCI

Renforcer la présence éducative numérique

- Étendre le dispositif « promeneurs du net » à davantage de structures de la CASA
- Favoriser le soutien aux structures qui développent des actions innovantes numériques auprès des jeunes

Valoriser le rôle des parents et contribuer à prévenir les difficultés rencontrées avec ou par les enfants

Plus de deux parents sur cinq estiment aujourd'hui difficile l'exercice de leur rôle. Fort de ce constat, la stratégie nationale de soutien à la parentalité arrêtée par la CNAF vise à répondre aux préoccupations des parents dans des périodes charnières de la vie des familles. L'orientation préconisée est ainsi de prévenir les risques par la valorisation du rôle parental. **La CAFAM a choisi pour répondre à cette mission de privilégier la mise en réseau des acteurs locaux et d'améliorer la communication en direction des familles.** La lisibilité des actions constitue ainsi le socle de notre stratégie locale. **Comme sur les autres thématiques, on constate que la bande littorale est bien couverte par les actions parentalité, tandis que sur le moyen pays ces projets sont à développer. Ils sont en revanche à promouvoir dans le haut pays.**

Du point de vue quantitatif

La Casa est couverte par un « panier de service d'accompagnement à la parentalité » : 7 LAEP, 2 réseaux locaux Réaap, des porteurs d'action Réaap, un espace rencontre, un service de médiation familiale, deux opérateurs CLAS. De plus, des aides individuelles aux familles, fragilisées par un événement de vie sont proposées via une association d'aide à domicile (ASPA).

Dans le moyen et haut pays, on relève le fort besoin de développer des actions de soutien à la parentalité. Les différents diagnostics récents (Enquête CNAF 2016) montrent en effet des carences importantes sur ce territoire, mais les porteurs sont rares. Souvent, il convient de faire appel à des structures domiciliées sur d'autres territoires pour intervenir.

***Le territoire est donc assez dépourvu en actions parentalité.
C'est pourquoi il nous semble fondamental de maintenir l'existant et
de poursuivre nos efforts pour en développer de nouvelles.***

Sur le territoire, nous recensons 7 LAEP communaux sur le littoral et le moyen pays, dont 2 ayant ouvert en novembre 2019 .

Il existe un **espace rencontre** géré par la CASA et localisé sur Antibes. Nous disposons également d'un service de **médiation familiale** associatif. Bien que localisé sur Antibes, cette structure assurait des permanences sur d'autres lieux (Cannes, Valbonne), mais faute de financements ces permanences extérieures ne sont plus assurées. L'espace rencontre de la Casa reçoit des familles de l'ouest du département. Au vu du nombre important de séparations, il nous semble indispensable de maintenir l'existence de ces structures.

La CASA dispose de **2 réseaux locaux REAAP** (Valbonne + Vallauris). La localisation des **actions** est très concentrée sur Vallauris et Valbonne. Seules quelques actions sont réparties sur Biot, la Colle sur loup et Tourrettes sur loup.

Du point de vue qualitatif

Comme évoqué plus haut, la prévention des risques est une priorité sur le territoire, notamment sur les secteurs où il existe une forte population vulnérable.

C'est pourquoi la Caf développe par le biais de ses travailleurs sociaux du volet allocataire, des actions en collectif ou en individuel auprès des familles.

Les évaluations annuelles de ces dispositifs montrent que les familles en retirent de nombreux **bénéfices notamment dans l'amélioration des liens infra-familiaux**. De même, les parents évoquent très régulièrement un renforcement de leur posture parentale.

Malgré ce constat positif, le taux de couverture des actions collectives proposées par les travailleurs sociaux Caf et des actions Réaap, reste à améliorer en fonction du territoire et du partenariat sur l'EPCI.

Il convient d'être vigilant à la poursuite de la promotion de ces diverses offres de services favorisant la co-parentalité, à la fois sur le champ de l'information (séances devenir parent), de l'accompagnement des situations les plus fragiles (Travailleurs Sociaux, Aide à Domicile, Recours aux pensions alimentaires), du maintien des liens parents/enfants (Espace Rencontre) et de l'apaisement des conflits (Médiation Familiale).



- LAEP (Lieu d'Accueil Enfant Parent)
- Actions parentalité
- Réseau local
- ▲ Médiation familiale
- 😊 Espace rencontre
- CLAS (Contrat local d'accompagnement à la scolarité)
- Ludothèque

Perspectives CTG Parentalité

PERSPECTIVES GÉNÉRALES	PERSPECTIVES OPÉRATIONNELLES
<u>Accompagner les parents à l'arrivée de leurs enfants</u>	<ul style="list-style-type: none">→ Poursuivre et développer les informations collectives «devenir parents» CAF sur l'ensemble de la CASA→ Développer et promouvoir l'offre de service d'aide à domicile sur le territoire du moyen et haut pays via d'autres partenaires
<u>Soutenir les parents dans l'éducation de leurs enfants</u>	<ul style="list-style-type: none">→ Promouvoir les CLAS pour les familles ayant besoin d'un accompagnement à la scolarité sur l'ensemble du territoire CASA, particulièrement dans le moyen et haut pays→ Promouvoir les LAEP auprès des familles à l'échelle de la CASA
<u>Accompagner et prévenir les ruptures familiales</u>	<ul style="list-style-type: none">→ Favoriser la connaissance du service de médiation familiale et de l'espace rencontre sur tout le territoire de la CASA→ Promouvoir les offres de service individuelles et collectives CAF accompagnant les séparations
<u>Renforcer la visibilité, la structuration et la cohérence des actions parentalité</u>	<ul style="list-style-type: none">→ Améliorer la lisibilité et la communication des actions de parentalité sur l'ensemble du territoire auprès des partenaires et des familles→ Proposer la réalisation d'un diagnostic partagé sur les offres de service parentalité sur la CASA

Développer l'accès aux droits et renouveler la relation de services

Prenant appui sur le constat d'un non-recours encore important, d'une distance considérable au numérique pour certains publics ou encore des difficultés d'accès à l'information et aux services, la branche famille souhaite continuer à faire de l'accès aux droits un objectif essentiel de la Cog. Elle affiche sa volonté de garantir la qualité et l'accès aux droits et services aux allocataires, ainsi que le renforcement du partenariat sur ce thème.

Au niveau de la CASA, on compte **13% des 32 090 allocataires dont les ressources sont constituées à plus de 75% des prestations de la Caf** ; une proportion moins élevée que dans les Alpes-Maritimes (17%) et au niveau national (16%). Cette catégorie de bénéficiaires, fortement dépendante aux prestations versées par la Caf est surreprésentée dans les communes de Vallauris (15%), Antibes (14,4%), et Saint-Paul de Vence (14%).

A la fin de l'année 2018, la CASA recense **9 366 allocataires à bas revenus** (c'est-à-dire vivant en dessous du seuil de 1 071 Euros par mois et par unité de consommation). Le taux d'allocataires à bas revenu est de 35% sur l'Epci, un taux moins élevé que dans les Alpes-Maritimes.

La population des allocataires à bas revenus dans les communes de la CASA reste dans les moyennes départementale et nationale.

Ce sont en premier lieu les personnes isolées et les monoparents qui sont concernés par les bas revenus.

Du point de vue quantitatif

Afin d'être au plus près des allocataires les plus fragiles, la Caf a mis en place un certain nombre de services grâce au partenariat avec différentes structures, dont la présence est très hétérogène sur le territoire de la CASA :

- MSAP : une à Vallauris et une à Valbonne, mais itinérante sur le moyen pays et devenue en 2020 MFS (Maison France Service).
- Structures d'animation de la vie sociale : un EVS (espace de vie social) sur les Hauts de Vallauris et un centre social sur le quartier de Garbejaire à Valbonne.
- Plusieurs partenaires relais : deux à Vallauris et deux à Valbonne

L'objectif général dans cette thématique d'accès aux droits sera de promouvoir l'ensemble de ces dispositifs et d'accompagner les usagers dans la transition numérique.

Les travailleurs sociaux de la CAF accompagnent individuellement les familles qui vivent des événements de vie fragilisant (séparation, décès d'un enfant ou d'un conjoint, impayés de loyer dans le parc privé, et en collectif (arrivée d'un enfant, et accès et maintien dans le logement).

Actuellement, le moyen et haut pays sont peu couverts par ces actions collectives. L'accueil des familles en individuel se fait uniquement sur les locaux d'Antibes.

Une réflexion pourrait être engagée pour renforcer les interventions sociales Caf sur le moyen et haut pays, afin d'être au plus près des familles sur ce territoire.

Pour les familles souvent éloignées de l'emploi et de la culture administrative, il est indispensable de mettre en place un accompagnement vers l'accès et le maintien aux droits légaux et extra légaux. Ceci représente un axe fort de l'animation de la vie sociale notamment de l'EVS de Vallauris et du Centre social de Valbonne, pour répondre à la paupérisation des quartiers des hauts de Vallauris et de Garbejaire.

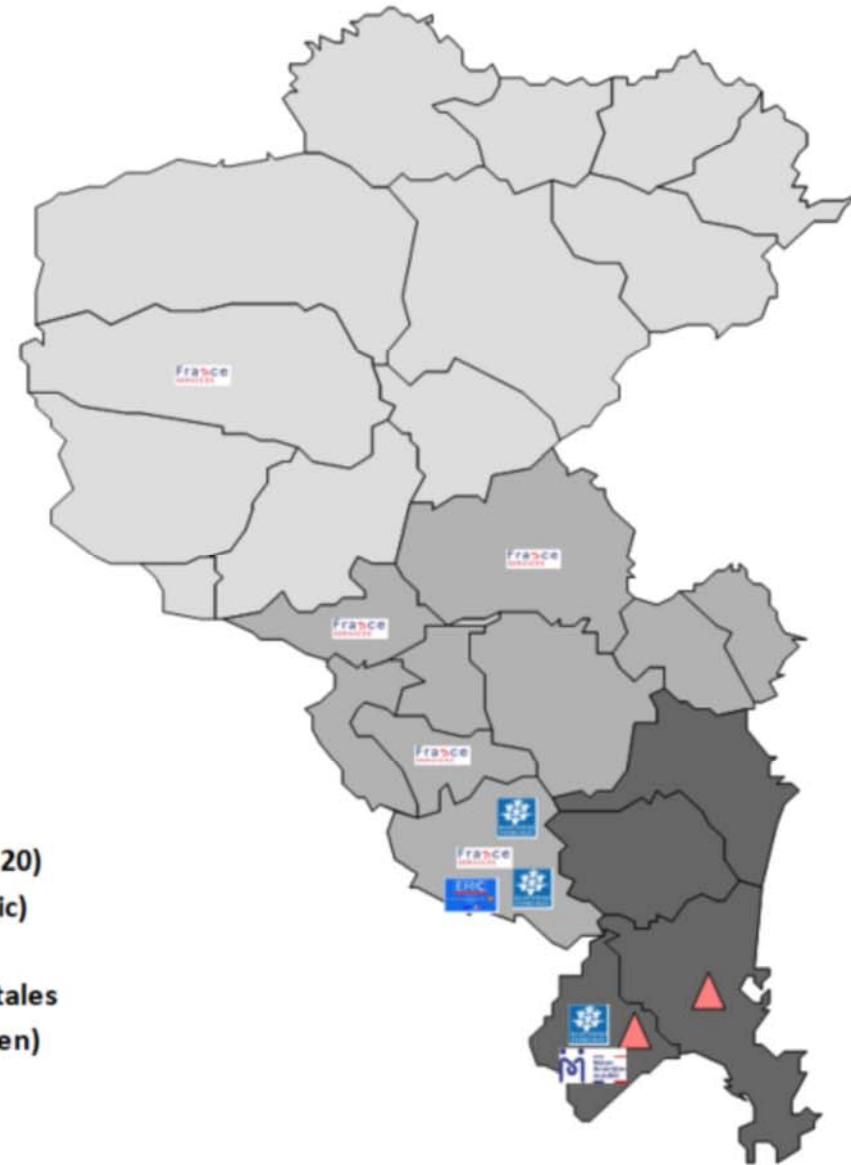
Afin de renforcer la présence des services de la CAF et des autres organismes publics, et de favoriser l'accès aux droits sur le territoire, des services destinés à être au plus près des usagers sont proposés sous la forme des MSAP. Elles doivent devenir en 2020 des Maisons France Services.

Il s'agit ainsi d'apporter une première réponse aux usagers face à la dématérialisation des services publics et de ce fait d'améliorer le partenariat existant entre tous les acteurs de l'accès aux droits.

Les points relais CAF assurés sur Vallauris, Valbonne et par la MSAP itinérante sur le moyen et haut pays, contribuent aussi à développer notre présence et nos offres de service sur la CASA, mais mériteraient d'être étendus à davantage de communes.

La particularité de ce territoire étendu entre mer et montagne est à prendre en considération, notamment pour le haut pays où les villages sont très éloignés et les distances importantes. De plus, ces communes sont peu desservies par les transports en commun.

-  Point relais CAF
-  MFS (maison France service en sept 20)
-  MSAP (maison des services au public)
-  Maison du département
-  Maison des solidarités départementales
-  ERIC (espace régional internet citoyen)



Perspectives CTG Accès aux droits

PERSPECTIVES GÉNÉRALES	PERSPECTIVES OPÉRATIONNELLES
<u>Favoriser l'accès aux droits</u>	<ul style="list-style-type: none">→ Promouvoir l'usage des espaces numériques→ Poursuivre le partenariat CAF avec les MSAP, MFS et maintenir l'offre existante des points relais CAF→ Explorer la piste de labellisation de nouvelles structures partenaires relais, notamment sur la ville d'Antibes et sur l'est du territoire→ Étudier l'opportunité d'une structure d'animation de la vie locale itinérante sur le moyen et haut pays.→ Étudier la perspective de développer des actions collectives des travailleurs sociaux Caf du volet allocataire sur le moyen et haut pays
<u>Améliorer le partenariat</u>	<ul style="list-style-type: none">→ Étudier la perspective de partenariat avec la MSA→ Étudier l'opportunité de développer la communication entre les différentes institutions : MSD, CCAS, MSA, CAF, pour favoriser les parcours attentionnés des populations→ Accompagner les associations locales et les partenaires relais pour favoriser l'accès aux droits des populations

liste non exhaustive, sous réserve d'informations non connues à ce jour.

TYPE DE STRUCTURE	NOM ET ADRESSE DE LA STRUCTURE
EAJE	Accueil familial les Tournesols -Vieux chemin de St Jean 06600 Antibes
	Jardin d'Enfant Saint Antoine – 13 rue Saint Antoine 06600 Antibes
	Jardin d'Enfant Saint Maymes – Chemin des Eucalyptus 06600 Antibes
	Multi-Accueil Laval- Vieux chemin de St Jean 06600 Antibes
	Multi-Accueil les Colonnes – quartier St Maymes 06600 Antibes
	Multi-Accueil les Terrasses – Traverse Fontmerle 06600 Antibes
	Mutli-Accueil Pomme de pin – Bd Apollinaire 06600 Antibes
	Multi-Accueil Châtaigniers – chemin Fournel-Badine 06600 Antibes
	Multi-Accueil la Fontonne- 1 rue Mermoz 06600 Antibes
	Multi-Accueil les Petites Terrasses – Traverse Fontmerle 06600 Antibes
	Multi-Accueil Pins d'Epices – Résidence les Pins – bât 1 rue Guillaume Apollinaire 06600 Antibes
	Multi-Accueil Roger Cardi – 580 route de St Jean 06600 Antibes
Multi-Accueil Maurice Chappe – 7 chemin des Eigages 06650 OPIO	
Crèche « Elise et Célestin » -525 rue des Ecoles 06620 Le Bar sur Loup	

PROJET

Crèche la Farandole – Route du Stade
06140 Tourrettes sur Loup

Crèche vitamines : 8 chemin des pierres du moulin 06650 Le rouret

Crèche Vanille 950 avenue de roumanille 06410 Biot

Crèche les Rudylou - 40 chemin des Cerisiers - 06740 Châteauneuf

Crèche Les diabiotins : 6 bis chemin neuf, Les glycines 06410 Biot

Crèche L'orange bleue : 1150 avenue st philippe, 06410 Biot

Crèche Boule de gomme : Place Mougins - RD 2085 - Cedex 401 -
06330 Roquefort-les-Pins

Crèche Les Ferrayonnes : 217 avenue des ferrayonnes 06270 Ville-
neuve Loubet

Crèche Les Rives : route départementale 6007 - 06270 Villeneuve
Loubet

Crèche familiale : 182 avenue Max Chaminadas 06270 Villeneuve
Loubet

Halte garderie : 182 avenue Max Chaminadas 06270 Villeneuve
Loubet

Crèche TOPAZ, 109 avenue des baumettes 06270 Villeneuve
Loubet

Les Petits Potiers - 31 allée du souvenir français
06220 Vallauris

Li Pichoun – bd Jacques Ugo
06220 Vallauris

La Farandole – bd Jacques Ugo
06220 Vallauris

Les Petits Coeurs – 48 chemin des Clos
06220 Golfe-Juan

Les Clos – 105 rue Alexandre Louce
06220 Golfe Juan

MA Crèche de Garbejaïre – 84 bd Pompidou
06560 Valbonne

	<p>MA collectif et familial Ile verte – 2555 route de Biot 06560 Valbonne</p> <p>MA Halte garderie Garbejaire – 84 bd Pompidou 06560 Valbonne</p> <p>MA Village La Vignasse – 173 route de Grasse 06560 Valbonne</p> <p>Jardin d’enfants – 2555 route de Biot 06560 Valbonne</p> <p>Crèche associative Les Petits Canailous – 21 traverse du Barri – Garbejaire 06560 Valbonne</p> <p>Halte garderie parentale associative – La Halte Verte – 2555 route de Biot 06560 Valbonne</p> <p>Crèche inter entreprises des Crêtes – 1300 route des Crêtes 06560 Valbonne</p> <p>EAJE Le Mas des P’tits Loups – 1960 route des Serres 06570 Saint Paul de Vence</p> <p>EAJE Ô P’tits Mômes – avenue Pierre Raybaud 06480 La Colle sur Loup</p> <p>Crèche associative Les Gros Câlines – parc de la Guèrinière – chemin de Montmeuille 06480 La Colle sur Loup</p>
LAEP	<p>Pré en Bulle Espace Cardi – Route de St Jean 06600 Antibes</p> <p>Interlude – Vieux chemin de St Jean-Jean 06600 Antibes</p> <p>Graine de Famille – 11 rue des Lits Militaires 06600 Antibes</p> <p>LAEP Villeneuve loubet 182 avenue Max Chaminadas 06270 Villeneuve Loubet</p> <p>LAEP Vallauris – avenue Paul Derigon</p>

	<p>06220 Vallauris</p> <p>LAEP Valbonne – 173 route de Grasse et 84 bd Pompidou 06560 Valbonne</p> <p>LAEP Saint Paul de Vence – route des Serres 06570 Saint Paul de Vence</p>
RAM	<p>Relais Assistante Maternel Cardi – Vieux chemin de St Jean 06600 Antibes</p> <p>Relais Assistante Maternel Laval – Vieux chemin de St Jean 06600 Antibes</p> <p>Relais Assistante Maternel les Semboules Place Charles Cros – Résidence Les Pins Bât 2 06600 Antibes</p> <p>Relais Assistante Maternel 182 avenue Max Chaminadas 06270 Villeneuve Loubet</p> <p>Relais Assistante Maternel Vallauris – avenue Paul Derigon 06220 Vallauris</p> <p>Relais Assistante Maternelle Valbonne – 10 traverse du Barri – Garbejaire 06560 Valbonne</p>
ALSH	<p>Centre des Colonnes – Chemin des Eucalyptus 06600 Antibes</p> <p>Groupe Scolaire Jacques Boissier – 116 chemin des Bréguières 06600 Antibes</p> <p>Groupe scolaire St Claude – 1411 chemin de St Claude 06600 Antibes</p> <p>Ecole du Cap – 270 chemin de la Garoupe 06600 Antibes</p> <p>Ecole Maternelle Roger Cardi 580 route de St Jean-Jean 06600 Antibes</p> <p>Ecole Maternelle Paul Arene – 6 avenue Paul Arene 06600 Antibes</p> <p>Groupe Scolaire Le Ponteil – 9/11 avenue Doniol 06600 Antibes</p>

Groupe scolaire la Tournière -1157 Chemin Rabiac Estagnol
06600 Antibes

Groupe scolaire Laval – avenue du Parc Laval
06600 Antibes

Groupe scolaire la Fontonne 14/16 chemin Basses Bréguières
06600 Antibes

Groupe scolaire Pont Dulys – 61 chemin des Liserons
06600 Antibes

Groupe scolaire Jacques Prévert – 540 Bd Guillaume Apollinaire
06600 Antibes

Ecole Maternelle Super Antibes – 49 avenue des Bleuets
06600 Antibes

Groupe scolaire Jean Moulin – 1010 chemin des Combes
06600 Antibes

Groupe scolaire Saint Maymes – 732 chemin des Eucalyptus
06600 Antibes

Ecole Guynemer – 2 place Guynemer 06600 Antibes

Ecole élémentaire Juan Gare – 1 rue Marcel Paul
06600 Antibes

Ecole Maternelle Peynet – 6 avenue Docteur Rochet
06600 Antibes

Ecole élémentaire de la Tour d’Opio – 14 route de Cannes
06650 OPIO

Amiral de Grasse – Avenue Yorktown
06620 – Le Bar sur Loup

ALSH Adolescents : parking de la Madeleine

ALSH : place Maxime Escalier

ALSH : quartier du Pré Neuf

06140 Tourrettes sur Loup

ALSH Le serpolet Ecole de la Ferrage 06620 Gréolières

ALSH Ecole buissionnière 6 chemin des pierres de moulin 06650 Le
rouret

ALSH des Plans 274 allée René Cassin – 06270 Villeneuve-Loubet

	<p>ALSH ados 2 avenue des rives 06270 Villeneuve loubet</p> <p>Centre ados 6 avenue des Ferrayonnes 06270 Villeneuve-Loubet</p> <p>ALSH les maurettes : 468 Avenue du Dr Julien Lefebvre - 06270 Villeneuve-Loubet</p> <p>Groupe scolaire Eugène Olivari 40 avenue Saint-Philippe, 06 410, Biot</p> <p>Groupe scolaire du Moulin Neuf 880 route d'Antibes, 06410 Biot</p> <p>Ecole maternelle Saint-Roch 6 Chemin Neuf, calade st roch 06410, Biot</p> <p>AL roquefort les pins place hotel de ville 06330 roquefort les pins</p> <p>Ecole élémentaire Campouns – 100 route de Grasse 06560 Valbonne</p> <p>Ecole maternelle Daudet – LaVignasse – 173 route de Grasse 06560 Valbonne</p> <p>Groupe scolaire Sartoux Sophia Antipolis – 160 promenade de la Bouillide 06560 Valbonne</p> <p>Groupe scolaire Garbejaire – Sophia Antipolis – 126 allée Georges Pompidou 06560 Valbonne</p> <p>Groupe scolaire Ile verte – 2555 route de Biot 06560 Valbonne</p> <p>Ferme Bermond – Sophia Antipolis – rue de la vigne haute 06560 Valbonne</p> <p>Ecole élémentaire La Fontette – 315 route des Serres 06570 Saint Paul de Vence</p> <p>Ecole Noël Lanza – 1 place de la Libération 06480 La Colle sur Loup</p> <p>Ecole Brusquet – avenue Pierre Raybaud 06480 La Colle sur Loup</p> <p>Groupe scolaire Pierre Teisseire – chemin de Notre Dame</p>
--	---

	<p>06480 La Colle sur Loup</p> <p>Groupe scolaire Daniel Pennac – Chemin du Béal 06480 La Colle sur Loup</p> <p>Ecole Daudet – Place Cavasse 06220 Vallauris</p> <p>Ecole Mistral – Avenue Lenta Pittari 06220 Vallauris</p> <p>Ecole des Tilleuls – Avenue Henri Pourtalet 06220 Vallauris</p> <p>Ecole Dolto – rue Hoche 06220 Vallauris</p> <p>Ecole Gachon maternelle et élémentaire – Place M.L. Gachon 06220 Vallauris</p> <p>Ecole Lagevin maternelle – Avenue Paul Derigon 06220 Vallauris</p> <p>Ecole Langevin élémentaire 1 – Avenue de Cannes 06220 Vallauris</p> <p>Ecole Langevin élémentaire 2 – Avenue Paul Derigon 06220 Vallauris</p> <p>Ecole Pagnol – Chemin Lintier 06220 Vallauris</p> <p>Centre ados La Rocaille – Vieille route de Vallauris 06220 Vallauris</p>
LUDOTHEQUE	<p>Ludothèque L'Île aux trésors – 6 place Méjane – Garbejaïre 06560 Valbonne</p>
FJT	<p>La Maison d'Antipolis – 2 rue François Delmas 06600 Antibes</p> <p>FJT Valbonne – 3 rue Soutrane – Garbejaïre 06560 Valbonne</p>
Médiation familiale	<p>Médiation 06 Les Florales Bât A – 7 avenue des Frères Roustan 06600 Antibes</p>

Espace rencontre	<p>CASA Trait d'Union Siège : Les Genêts – 449 Route des Crêtes – BPN 43 06901 Sophia Antipolis</p> <p>Site : 690 route de Grasse – Les Grenadines Bât A 06600 Antibes</p>
Centre Social / Espace de Vie Sociale	<p>Centre social « L'Escale » – Place Méjane 06560 Valbonne</p> <p>Espace de Vie Sociale « Le Coeur des Hauts de Vallauris » - Les Hauts de Vallauris bât 7 – Avenue Henri Pourtalet 06220 Vallauris</p>

ANNEXE 4 – Plan d'actions - Moyens mobilisés par chaque signataire dans le cadre des objectifs partagés

Présentation synthétique du plan d'actions

Objectif 1 : Petite enfance	Action 1 : Améliorer le taux de couverture en places d'accueil 0-3 ans
	Action 2 : Améliorer la qualité d'accueil des 0-3 ans
	Action 3 : Renforcer l'accueil des enfants dont les parents sont en situation d'insertion professionnelle
Objectif 2 : 3-11 ans	Action 1 : Contribuer à la structuration des parcours éducatifs sur les territoires
	Action 2 : Poursuivre le soutien aux ALSH notamment sur le temps du mercredi et favoriser leur accessibilité
	Action 3 : Redynamiser les départs en vacances
Objectif 3 : 12-25 ans	Action 1 : Soutenir les jeunes dans leur parcours d'accès à l'autonomie et à la citoyenneté
	Action 2 : Renforcer la présence éducative numérique

Objectif 4 : parentalité	Action 1 : Renforcer l'accompagnement des parents de jeunes enfants
	Action 2 : Renforcer la promotion des dispositifs de soutien à la parentalité
Objectif 5 : accès aux droits	Action 1 : Favoriser l'accès aux droits sur le moyen et haut pays

Présentation détaillée des actions : Petite Enfance

Action 1 : Améliorer le taux de couverture en places d'accueil 0-3 ans

Diagnostic initial	Public cible
Nous observons que l'offre individuelle est plus importante sur la bande littorale que l'offre collective. Par ailleurs, nous constatons un équilibre entre le nombre de places collectives et individuelles sur le moyen pays. Tandis que sur le haut pays, les modes de garde sont très peu développés avec exclusivement des places chez des assistantes maternelles, en très petit nombre et pas de structures eaje.	<ul style="list-style-type: none"> - Familles en demande de modes de garde - Partenaires et gestionnaires du secteur petite enfance
Objectifs opérationnels	Modalités de mise en œuvre
<ul style="list-style-type: none"> → Maintenir l'offre existante → Réaliser un diagnostic des besoins en la matière sur le haut pays, pour évaluer quel type de mode de garde sera le plus adapté pour favoriser la conciliation vie professionnelle et familiale → Développer les modes de garde sur le haut pays en fonction du résultat du diagnostic (EAJE, assistante maternelle...) 	<ul style="list-style-type: none"> - Soutien des gestionnaires existants et futurs (accompagnement technique et déploiement des financements) - Réunions avec les nouveaux chargés de coopération et réalisation d'un questionnaire en direction des familles et partenaires sur le haut pays - Analyse des réponses du questionnaire et en fonction du profil socio-démographique du territoire - Travail en collaboration avec le RDPE pour informer les habitants et professionnels du haut pays sur le métier d'assistante maternelle - Mise en place progressive de réponses adaptées au regard des besoins identifiés
	Echéances de réalisation
	Décembre 2023
Services mobilisés et responsables de l'action	Résultats attendus

Services mobilisés : responsables des services petite enfance des communes, chargés de coopération CTG Responsable de l'action : CAF	<ul style="list-style-type: none"> - Maintien des places d'accueil existantes - Identification des besoins en mode de garde sur le haut pays - Equilibre et/ou augmentation du taux de couverture sur l'EPCI
Partenaires sollicités	Indicateurs d'évaluation
Gestionnaires privés et associatifs (micro-crèches, entreprises de crèche), RAM, Assistantes maternelles	<ul style="list-style-type: none"> - Nombre de places d'accueil individuel et collectif (évolution annuelle) - Montant des co-financements sollicités et mobilisés - Nombre de réunion avec les chargés de coopération - Nombre de réunion avec les partenaires sollicités - Diversité et nombre de question dans l'enquête - Nombre de questionnaire diffusé - Nombre de questionnaire rempli
Action 2 : Améliorer la qualité d'accueil des 0-3 ans	
Diagnostic initial	Public cible
Le territoire CASA propose 1529 places d'accueil en collectif et 2144 places en accueil individuel. Une disparité est observée d'une commune à l'autre sur les conditions d'accueil et la qualité de l'offre de service.	<ul style="list-style-type: none"> - Familles en demande de modes de garde - Partenaires et gestionnaires du secteur petite enfance
Objectifs opérationnels	Modalités de mise en œuvre
<ul style="list-style-type: none"> → Développer les offres de services des Relais d'Assistants Maternelles sur les territoires non pourvus → Accompagner les assistantes maternelles via les RAM et le RDPE afin d'améliorer la lisibilité de leur offre de service sur monenfant.fr → Améliorer l'accueil des enfants en situation de handicap → Mieux communiquer et coordonner l'ensemble des offres de service disponibles (notamment les offres de service MAM et privées) → Mettre en synergie les responsables petite enfance à l'échelle de la CASA 	<ul style="list-style-type: none"> - Concertation et étude sur l'implantation d'un RAM intercommunal et itinérant sur le moyen pays - Sensibilisation du RAM et du RDPE pour favoriser l'inscription de toutes les assistantes maternelles sur monenfant.fr - Accompagnement des communes sur le champ du handicap : promotion du Pôle Ressources Handicap et de la communication sur les modes d'accueil auprès des parents, maintien de la qualité d'accueil et soutien technique et financier - Réunions des responsables petite enfance pour proposer un travail en réseau sur la CASA
	Echéances de réalisation
	Décembre 2023
Services mobilisés et responsables de l'action	Résultats attendus
Services mobilisés : responsables des services petite enfance des communes, chargés de coopération CTG Responsable de l'action : CAF	<ul style="list-style-type: none"> - Décision d'une ouverture d'un RAM itinérant et intercommunal - Inscription de 60 à 80 % des assistantes maternelles de la CASA sur monenfant.fr - Maintien des co-financements et développement sur les communes en demande

	<ul style="list-style-type: none"> - Information globale systématique aux parents des différents modes de garde lors des inscriptions en guichet unique ou des réunions en partenariat avec la CAF - Organisation d'une réunion avec les responsables petite enfance des communes de la CASA
Partenaires sollicités	Indicateurs d'évaluation
Gestionnaires privés et associatifs (micro-crèches, entreprises de crèche)	<ul style="list-style-type: none"> - Nombre de RAM ou interventions RDPE sur la CASA (évolution annuelle) - Nombre d'ETP animateurs RAM (évolution annuelle) - % d'inscriptions des assistantes maternelles CASA sur monenfant.fr - montant des financements accordés et nombre de communes bénéficiaires + évolution annuelle (FPT handicap par la Caf, co-financements collectivités) - Nombre de parents reçus pour des informations en guichet unique, nombre de parents reçus lors des réunions collectives et satisfaction des parents collectée suite aux réunions et lors des évaluations annuelles des RAM et du RDPE. - Nombre de réunions des responsables petite enfance CASA

Action 3 : Renforcer l'accueil des enfants dont les parents sont en situation d'insertion professionnelle	
Diagnostic initial	Public cible
Les parents de jeunes enfants en recherche d'emploi sont souvent freinés par l'absence de mode de garde.	<ul style="list-style-type: none"> - Familles en demande de modes de garde, particulièrement celles en insertion professionnelle - Partenaires et gestionnaires du secteur petite enfance - acteurs et partenaires de l'insertion professionnelle
Objectifs opérationnels	Modalités de mise en œuvre
<p>Développer la communication entre les acteurs petite enfance et ceux de l'insertion professionnelle de l'EPCI afin de faciliter les parcours de vie de la population</p> <ul style="list-style-type: none"> - Lever les freins à l'insertion, particulièrement pour les familles mono parentales - Développer des places d'accueil pour les familles en insertion 	<ul style="list-style-type: none"> - réunions avec les acteurs du champ de la petite enfance et de l'insertion professionnelle en vue d'un travail transversal - recherche de financements pour la prise en charge des réservations de places pour les parents en insertion - évaluation de l'action « un bébé, un emploi » menée depuis 2020 par le volet allocataire CAF sur Antibes avec la commune, le Pôle Emploi et l'association SOS Nounous pour la poursuivre, voire la dupliquer éventuellement sur d'autres communes
	Echéances de réalisation
	Décembre 2023
Services mobilisés et responsables de l'action	Résultats attendus
<p>Services mobilisés : responsables des services petite enfance des communes, chargés de coopération CTG, CAF, Pôle Emploi, Direction Cohésion sociale CASA (PLIE et missions locales)</p> <p>Responsable de l'action : chargé de coopération</p>	<ul style="list-style-type: none"> - réservation de places en accueil collectif ou individuel pour les personnes en insertion sur une durée limitée - retour à l'emploi des parents ayant bénéficié du suivi - développement de l'action « un bébé, un emploi » - modalités des partenariats établis entre les services petite enfance et les partenaires de l'insertion professionnelle.
Partenaires sollicités	Indicateurs d'évaluation
Associations, MSD, association d'assistantes maternelles, PMI, RAM et RDPE, acteurs de l'emploi et de l'insertion (ex : Emploi et Services 06)	<ul style="list-style-type: none"> - nombre d'enfants accueillis - nombre de familles suivies + profil (en couple/monoparents ; H/F) - nombre de parents qui ont intégré une formation, ou trouvé un emploi - nombre de personnes orientées vers les directions petite enfance - Nombre d'actions « un bébé un emploi » mises en place sur la CASA

	<ul style="list-style-type: none"> - Nombre de réunions de travail avec les acteurs mobilisés - Montant des co-financements + évolution annuelle - Nombre de conventions de partenariat ou de réservation
--	--

PROJET

Présentation détaillée des actions : enfance 3-11 ans

<i>Action 1 : Contribuer à la structuration des parcours éducatifs sur les territoires</i>	
Diagnostic initial	Public cible
<p>Le taux de couverture de la CASA en accueil de loisirs semble adapté aux besoins des familles. Toutefois, quelques secteurs mériteraient un développement de leur offre de service, en particulier sur le haut pays, en lien avec l'installation de nouveaux foyers sur ces territoires.</p> <p>De plus, l'ensemble des communes a des difficultés à trouver des animateurs du fait de la précarité des contrats et de l'arrêt des contrats aidés. Ce problème récurrent fragilise le bon fonctionnement des activités, en particulier sur le moyen et haut pays.</p>	<ul style="list-style-type: none"> - Familles en demande d'accueil - Partenaires et gestionnaires du secteur jeunesse (ALSH)
Objectifs opérationnels	Modalités de mise en œuvre

<ul style="list-style-type: none"> → Maintenir l'offre existante → Réaliser un diagnostic des besoins en la matière sur le haut pays, pour évaluer les demandes des familles afin de favoriser la conciliation vie professionnelle et familiale → Renforcer les compétences des animateurs 	<ul style="list-style-type: none"> - Soutien des gestionnaires existants (accompagnement technique et déploiement des financements) - Réunions avec les nouveaux chargés de coopération et réalisation en concertation d'un questionnaire en direction des familles et partenaires sur le haut pays - Analyse des réponses au questionnaire et en fonction du profil socio-démographique du territoire - Mise en relation des responsables des ALSH avec le collectif Ensemble Sublimons l'Animation (ESA) dans le cadre de la Dynamique Azuréenne de la Jeunesse (DAJ)
	<p>Echéances de réalisation</p> <p>Décembre 2023</p>
<p>Services mobilisés et responsables de l'action</p>	<p>Résultats attendus</p>
<p>Services mobilisés : responsables des services jeunesse des communes, chargés de coopération CTG</p> <p>Responsable de l'action : chargés de coopération CTG</p>	<ul style="list-style-type: none"> - Maintien des places d'accueil existantes en ALSH - Identification des besoins en ALSH sur le haut pays - Mise en place progressive de réponses adaptées au regard des besoins - Obtention du label qualité pour à minima une nouvelle commune
<p>Partenaires sollicités</p>	<p>Indicateurs d'évaluation</p>
<p>Collectif ESA</p>	<ul style="list-style-type: none"> - Nombre de places maintenues - Nombre de communes qui adhèrent à la démarche de la DAJ - Taux de contrats stables des animateurs dans les structures (nombre de contrats précaires qui se stabilisent) - Nombre de familles qui ont répondu au questionnaire - Taux de participation des chargés de coopération à l'élaboration du questionnaire - Nombre de réunions avec les chargés de coopération - Nombre de réunions avec les partenaires sollicités - Nombre de mise en relation avec le collectif ESA - Nombre de nouvelles adhésions au collectif

Action 2 : Poursuivre le soutien aux ALSH notamment sur le temps du mercredi et favoriser leur accessibilité

Diagnostic initial	Public cible
<p>L'accès aux loisirs extra et péri scolaires peut être freiné pour les familles à faibles revenus et pour les enfants porteurs de handicap.</p> <p>Sur l'ensemble de l'EPCI, les équipes d'animation font remonter des problématiques croissantes vis-vis de l'accueil d'enfant en situation de handicap ou non identifié par la MDPH. De plus, les équipes constatent des difficultés de communication entre le monde de l'éducation nationale, les acteurs santé et les ALSH.</p> <p>La mise en place des Projets Educatif Territoriaux (PEDT) a contribué à faire évoluer l'accueil des enfants dans les structures vers une plus grande qualité de service et dans la continuité, les Plans mercredi ont poursuivi cette démarche.</p>	<ul style="list-style-type: none"> - Familles ayant des enfants porteurs de handicap - Familles à faibles revenus et/ou en insertion - gestionnaires d'ALSH
Objectifs opérationnels	Modalités de mise en œuvre

<ul style="list-style-type: none"> → Favoriser l'accueil des enfants en situation de handicap et des enfants les plus défavorisés → Mener une réflexion sur la tarification en ALSH à l'échelle de l'EPCI → Mettre en lien les acteurs de l'éducation nationale et les ALSH sur la question du handicap pour plus de communication 	<ul style="list-style-type: none"> - Accompagnement des communes sur la mise en œuvre des fonds publics et territoires handicap et insertion - Réunions des coordinateurs enfance et jeunesse pour proposer un travail sur la tarification ALSH - Réunion avec les acteurs de l'EN et des ALSH
<p>Services mobilisés et responsables de l'action</p>	<p>Echéances de réalisation</p>
	<p>Décembre 2023</p>
<p>Services mobilisés : responsable des services jeunesse des communes, chargés de coopération CTG, Education Nationale Responsable de l'action : chargés de coopération CTG</p>	<p>Résultats attendus</p> <ul style="list-style-type: none"> - Augmentation de l'accueil d'enfants porteurs de handicap dans les ALSH - Prise en charge adaptée des enfants porteurs de handicap - Amélioration des conditions de travail pour les équipes d'ALSH - mixité dans les QF des familles dont les enfants sont accueillis - des tarifs adaptés en fonction des QF des familles et cohérents à l'échelle de la Casa
<p>Partenaires sollicités</p>	<p>Indicateurs d'évaluation</p>
<p>PRH, GAD, CAMPS, services d'accueil spécialisés, MDPH</p>	<ul style="list-style-type: none"> - nombre d'enfants porteurs de handicap accueillis en ALSH - Nombre de réunions avec les chargés de coopération - Nombre de réunions avec les partenaires sollicités - Qualité des échanges pendant les réunions - nombre de situations discutées entre l'éducation nationale et les ALSH - nombre de mises en relation par les responsables d'AL avec le PRH - taux de participation des animateurs et coordinateurs jeunesse aux réunions du GAD - nombre de familles à bas QF et haut QF qui inscrivent leurs enfants à l'AL - tarif payé par les familles - cout journalier pour le mercredi, à l'heure pour le péri

Action 3 : Redynamiser les départs en vacances

Diagnostic initial	Public cible
Seules deux communes de la Casa mettent en place des longs séjours vacances pour les enfants de 3 à 11 ans. Leur coût et les conditions réglementaires contraignantes limitent leur organisation par les gestionnaires.	<ul style="list-style-type: none"> - Familles en demande d'accueil - Partenaires et gestionnaires du secteur jeunesse (ALSH)
Objectifs opérationnels	Modalités de mise en œuvre
<ul style="list-style-type: none"> ➤ - Réaliser un diagnostic sur les départs en vacances des enfants, afin de redynamiser cet outil <p>Mener une réflexion sur la promotion des courts séjours à moindre coût</p>	<ul style="list-style-type: none"> - Réalisation en concertation avec les nouveaux chargés de coopération, d'un questionnaire en direction des familles. - Analyse des réponses au questionnaire et en fonction du profil socio-démographique du territoire
	Echéances de réalisation
	Décembre 2023
Services mobilisés et responsables de l'action	Résultats attendus
<p>Services mobilisés : responsables des services jeunesse des communes, chargés de coopération CTG</p> <p>Responsable de l'action : chargés de coopération CTG</p>	<ul style="list-style-type: none"> - Identification des besoins en matière de départs en vacances - Levée des freins aux départs en vacances - Mise en place d'une communication pour promouvoir les séjours
Partenaires sollicités	Indicateurs d'évaluation

Associations gestionnaires de séjours vacances, DDCS	<ul style="list-style-type: none"> - Nombre de réunions avec les chargés de coopération - Nombre de réunions avec les partenaires sollicités - Diversité et nombre de questions dans l'enquête - Nombre de questionnaires diffusés - Nombre de questionnaires remplis - Type d'outils de communication et de promotion des courts séjours
--	---

Présentation détaillée des actions : Jeunesse 12-25 ans

Action 1 : <i>Soutenir les jeunes dans leur parcours d'accès à l'autonomie et à la citoyenneté</i>	
Diagnostic initial	Public cible
<p>Le panel d'outils déployé par la CAF en faveur de la jeunesse mériterait d'être davantage développé.</p> <p>Ces dispositifs sont surtout déployés sur le littoral. Sur le moyen pays, des actions sont proposées, mais restent à maintenir ou étendre. En revanche, le haut pays est dépourvu d'offres de services en matière de jeunesse.</p> <p>Certaines communes s'interrogent depuis plusieurs années sur le développement des accueils jeunes.</p> <p>La mise en place des Fonds Public et Territoire (FPT) Adolescents ainsi que les financements possibles en quartier politique de la ville (QPV) via le dispositif Ville Vie Vacances (VVV), permettent d'enrichir cette offre et de réfléchir à des accueils plus innovants et plus en accord avec les besoins des jeunes. Ces dispositifs, comme d'autres proposés par la CAF, en matière de jeunesse, sont encore trop peu utilisés au regard du nombre d'adolescents présents sur le territoire. C'est pourquoi, un accent gagnerait à être mis sur la communication des outils et des dispositifs mobilisables.</p>	<ul style="list-style-type: none"> - les familles et les jeunes de 12 à 25 ans
Objectifs opérationnels	Modalités de mise en œuvre

<ul style="list-style-type: none"> → Maintenir l'offre existante → Développer de nouvelles formes d'accueil pour les jeunes notamment sur le moyen et haut pays en s'appuyant sur le dispositif «prestation de service jeunes» → Mobiliser les dispositifs qui favorisent l'autonomie et la citoyenneté des jeunes → Créer un réseau des acteurs de la jeunesse à l'échelle de l'EPCI 	<ul style="list-style-type: none"> - Soutien des gestionnaires existants et des opérateurs potentiels (accompagnement technique et déploiement des financements) - Réunions avec les nouveaux chargés de coopération - Informer les acteurs des territoires sur les différents leviers de la politique jeunesse CAF - Réunions avec les responsables de service jeunesse pour proposer un travail en réseau sur la CASA - Mise en place des échanges de pratiques pour les référents Sac Ados
	<p>Echéances de réalisation</p>
	<p>Décembre 2023</p>
<p>Services mobilisés et responsables de l'action</p>	<p>Résultats attendus</p>
<p>Services mobilisés : responsables des services jeunesse des communes, chargés de coopération CTG, CAF</p> <p>Responsable de l'action : chargés de coopération CTG</p>	<ul style="list-style-type: none"> - Maintien des places d'accueil existantes en ALSH - Augmentation du nombre de dispositifs mobilisés par les acteurs jeunesse (Sac Ados, Appel à projet jeune, PS jeunes, ...) - Développement de l'offre sur le haut pays au regard des besoins en ALSH - Création d'un réseau des acteurs de la jeunesse à l'échelle de la CASA
<p>Partenaires sollicités</p>	<p>Indicateurs d'évaluation</p>
<p>Les associations impliquées sur la jeunesse, les gestionnaires de structures d'accueil jeunes, mission locale, FJT, DDSCS, centres sociaux et espaces de vie sociale</p>	<ul style="list-style-type: none"> - Nombre de places d'accueil (évolution annuelle) - Taux de fréquentation des structures - Montant des co-financements sollicités et mobilisés - Nombre de réunions avec les chargés de coopération - Nombre de dossiers financiers et de dossiers aboutis (sac ados, APJ, PS jeunes) - Nombre d'ETP dans le cadre de la PS jeune

PROJET

Action 2 : Renforcer la présence éducative numérique

Diagnostic initial	Public cible
<p>Le dispositif « Promeneurs du net » a pour objectif de poursuivre l'accompagnement des jeunes par une présence sur les réseaux sociaux.</p> <p>Il est mis en œuvre sur Valbonne et mériterait d'être davantage développé auprès des jeunes sur l'ensemble du territoire Casa.</p> <p>D'autres réponses peuvent également renforcées, dans un souci de favoriser les « bonnes pratiques » des jeunes sur le net.</p>	<ul style="list-style-type: none"> - les jeunes de 12-25 ans
Objectifs opérationnels	Modalités de mise en œuvre
<ul style="list-style-type: none"> → Développer le dispositif « Promeneurs du net » à davantage de structures de la CASA → Soutenir (consolider) les structures qui développent des actions innovantes numériques auprès des jeunes 	<ul style="list-style-type: none"> - Réunir les nouveaux chargés de coopération - Informer sur le dispositif « Promeneurs du net » - Soutenir les structures développant des actions innovantes
	Echéances de réalisation
	Décembre 2023
Services mobilisés et responsables de l'action	Résultats attendus
<p>Services mobilisés : responsables des services jeunesse des communes, chargés de coopération CTG, CAF, structures labellisées promeneurs du net</p> <p>Responsable de l'action : coordinateur départemental des promeneurs du net, Caf</p>	<ul style="list-style-type: none"> - Augmentation de structures labellisées « Promeneurs du net » - Augmentation du nombre d'actions innovantes sur le numérique en direction des jeunes - augmentation du nombre de structures ayant mis en place des actions innovantes - Augmentation des financements (ex : FPT actions innovantes ou jeunesse)
Partenaires sollicités	Indicateurs d'évaluation
<p>Mission locale, FJT, CLLAJ, Bureau d'information jeunesse, structures accueillant un public jeunes</p>	<ul style="list-style-type: none"> - Nombre de structures labellisées « Promeneurs du net » ou mettant en place des actions innovantes - Évaluation qualitative des actions innovantes (qualité, pertinence, diversité...) - Nombre de réunions - Nombre d'actions innovantes mises en place - Montant de co-financement sollicité et attribué

Présentation détaillée des actions : Parentalité

Action 1 : Renforcer l'accompagnement des parents de jeunes enfants

Action 1 : Renforcer l'accompagnement des parents de jeunes enfants	
Diagnostic initial	Public cible
<p>L'arrivée d'un enfant peut fragiliser la structure familiale, les futurs parents se questionnent et souhaitent obtenir des réponses quant aux problématiques de la vie quotidienne.</p> <p>La CAF développe des actions d'informations collectives « devenir parents » mises en place essentiellement sur les communes du littoral.</p> <p>Sur le territoire, nous recensons 7 LAEP communaux dont 2 ayant ouvert en novembre 2019 sur le littoral et le moyen pays.</p>	<ul style="list-style-type: none"> - Les familles qui attendent un enfant - Les familles avec enfant(s) (de 0 à 6 ans)
Objectifs opérationnels	Modalités de mise en œuvre
<ul style="list-style-type: none"> → Poursuivre et développer les informations collectives «devenir parents» CAF sur l'ensemble de la CASA → Promouvoir les LAEP auprès des familles à l'échelle de la CASA 	<ul style="list-style-type: none"> - Identification des besoins sur chaque commune en matière d'information collective - Evaluation de la satisfaction des parents (élaboration d'un questionnaire) - Rencontres partenariales afin de construire une communication ciblée et efficiente. - Participation au réseau des LAEP de l'ensemble des opérateurs, du chargé de coopération et des travailleurs sociaux CAF
	Échéances de réalisation
	Décembre 2023
Services mobilisés et responsables de l'action	Résultats attendus
<p>Services mobilisés : les chargés de coopération, la CAF, les responsables de LAEP</p> <p>Responsable de l'action : la CAF</p>	<ul style="list-style-type: none"> - Besoins identifiés sur le moyen et haut pays en matière d'informations collectives - Définition et mise en place des actions sur le moyen et haut pays - Elaboration d'une stratégie de communication - Évaluation et mesure de la satisfaction des parents - Augmentation de la fréquentation des structures par les familles - Création d'un LAEP itinérant sur le moyen et haut pays
Partenaires sollicités	Indicateurs d'évaluation
PMI, CCAS, MSD, mission locale, RAM, service petite enfance et jeunesse	<ul style="list-style-type: none"> - Nombre et lieux des actions d'informations collectives - Taux de fréquentation aux informations collectives - Nombre de questionnaires complétés - Perception par les parents et les partenaires de la pertinence des actions d'informations collectives

- | | |
|--|---|
| | <ul style="list-style-type: none">- Ratio entre le nombre de participants et le nombre de questionnaires remplis- Taux de fréquentation des familles au LAEP- Nombre et localisation de structures LAEP |
|--|---|

PROJET

Action 2 : Renforcer la promotion des dispositifs de soutien à la parentalité

Diagnostic initial	Public cible
---------------------------	---------------------

<p>Les parents peuvent se sentir démunis face à l'évolution des comportements de leurs enfants. Ils sont en attente de soutien et de relais pour les accompagner dans l'éducation de leurs enfants.</p> <p>Le CLAS est mis en œuvre sur la Casa par deux opérateurs : Fondation d'Auteuil à Vallauris et la MJC l'île aux trésors à Valbonne. Plusieurs autres communes ont réfléchi à sa mise en œuvre mais les projets n'ont pas abouti à ce jour.</p> <p>Les service de soutien à domicile ne couvrent pas l'ensemble du territoire</p>	<ul style="list-style-type: none"> - Les familles avec enfant(s) - Les familles ayant besoin d'un accompagnement à la scolarité du CP au lycée - Les familles fragilisées par une séparation - Les familles en besoin de soutien - Les parents rencontrant des problèmes de santé (psychiques et/ou physiques) - Les familles avec enfant porteur de handicap exprimant une difficulté - Les familles ayant besoin d'une aide à domicile
Objectifs opérationnels	Modalités de mise en œuvre
<ul style="list-style-type: none"> - Développer et promouvoir l'offre de service d'aide à domicile sur le territoire et notamment sur le moyen et haut pays via d'autres partenaires. - Promouvoir les CLAS pour les familles ayant besoin d'un accompagnement à la scolarité sur l'ensemble du territoire CASA, particulièrement dans le moyen et haut pays - Favoriser la connaissance du service de médiation familiale et de l'espace rencontre sur tout le territoire de la CASA - Promouvoir les offres de service individuelles et collectives CAF accompagnant les événements de vie - Améliorer la lisibilité et la communication des actions de parentalité (REAAP) sur l'ensemble du territoire auprès des partenaires et des familles - Proposer la réalisation d'un diagnostic partagé sur les offres de service parentalité sur la CASA 	<ul style="list-style-type: none"> - Soutien des gestionnaires existants et futurs (accompagnement technique et déploiement des financements) - Identification des besoins des familles et des communes en matière de soutien à la parentalité (en particulier sur le moyen et le haut pays) - Communication des dispositifs et développement de l'offre de service auprès des communes et des structures locales - Dans le cadre du réseau jeunesse CASA, évaluation de la pertinence d'un CLAS itinérant sur le moyen et haut pays - Rencontres partenariales entre les chargés de coopération et les professionnels rencontrant ces publics pour partager les pratiques professionnelles et la connaissance du public, faciliter les orientations et améliorer la communication et les services en direction des habitants - Création d'un questionnaire simple afin d'évaluer la satisfaction des parents repérés et ayant bénéficié des dispositifs, ou des actions d'information collectives - Analyse des réponses au questionnaire et en fonction du profil socio-démographique du territoire
	Echéances de réalisation
	Décembre 2023
Services mobilisés et responsables de l'action	Résultats attendus
<p>Services mobilisés : les chargés de coopération, la CAF, les structures mettant en place les CLAS, les structures d'aide à domicile, l'association de médiation familiale et le service CASA gérant l'espace rencontre, les structures ayant une</p>	<ul style="list-style-type: none"> - Développement des structures sur le territoire CASA - Augmentation de la fréquentation des structures d'accueil - Amélioration de la connaissance des offres sur le territoire

<p>action en direction des parents (REAAP), les gestionnaires des réseaux locaux parentalité (Valbonne et Vallauris)</p> <p>Responsable de l'action : la CAF</p>	<ul style="list-style-type: none"> - Amélioration de la prise en charge des familles et de leur parcours d'orientation entre les structures - Évaluation du degré de satisfaction des parents - Identification des besoins en action parentalité - Mise en place progressive de réponses adaptées au regard des besoins - Stratégie de communication établie
Partenaires sollicités	Indicateurs d'évaluation
<p>L'éducation nationale, PMI, RAM, MSD, Mission locale, service petite enfance et jeunesse, PLIE, association de quartier, centre social, espace de vie sociale, partenaires relais, CCAS,</p>	<ul style="list-style-type: none"> - Nombre d'enfants inscrits sur les CLAS - Nombre de structures mettant en place les CLAS et leur localisation. (évolution annuelle) - Nombre de rencontres avec les communes - Nombre de CLAS créés - Nombre de réunions avec les chargés de coopération - Nombre de réunions avec les partenaires sollicités - Diversité et nombre de questions dans l'enquête - Nombre de questionnaires diffusés - Nombre de questionnaires remplis - Nombre de demandes d'aide à domicile - Nombre de demandes acceptées et refusées d'aide à domicile - Motif des demandes acceptées et refusées d'aide à domicile - Lieu d'intervention d'aide à domicile - Taux de fréquentation des structures - Nombre d'informations collectives CAF - Taux de participation aux informations collectives CAF - Niveau de satisfaction des participants des actions d'informations collectives - Ratio entre le nombre de participants et le nombre de questionnaires remplis - Nombre de personnes suivies en individuel par les travailleurs sociaux CAF - Nombre de structures mettant en place des actions de soutien à la parentalité - Nombre d'actions de soutien à la parentalité mises en place

PRESENTATION DETAILLE DES ACTIONS : ACCES AUX DROITS

<i>Action 1 : Favoriser l'accès aux droits sur le moyen et haut pays</i>	
Diagnostic initial	Public cible
<p>Les travailleurs sociaux de la CAF accompagnent individuellement les familles qui vivent des événements de vie fragilisant (séparation, décès d'un enfant ou d'un conjoint, impayés de loyer</p>	<ul style="list-style-type: none"> - les habitants du moyen et haut pays de la CASA - les habitants éloignés géographiquement de points relais et services administratifs

<p>dans le parc privé, et en collectif, arrivée d'un enfant, et accès et maintien dans le logement). Actuellement, le moyen et haut pays sont peu couverts par ces actions collectives. L'accueil des familles en individuel se fait uniquement sur les locaux d'Antibes.</p> <p>Les habitants du moyen et haut pays sont parfois éloignés des centres administratifs et n'ont pas toujours accès à un soutien dans leur démarche. La politique de dématérialisation facilite certaines démarches. Cependant, la fracture numérique fragilise certains usagers qui éprouvent des difficultés et ont besoin d'un accompagnement de proximité.</p> <p>L'analyse des problématiques démographiques, géographiques, sociales et financières du moyen et haut pays, nous amène à réfléchir à un projet d'animation de la vie sociale itinérant, sur le modèle de celui déjà existant sur la CAPG. Ce type de structure permettrait notamment de dynamiser un territoire enclavé mais en développement sur le plan démographique et urbain.</p>	<p>- les habitants rencontrant des freins à l'usage des outils numériques</p>
<p>Objectifs opérationnels</p>	<p>Modalités de mise en œuvre</p>
<ul style="list-style-type: none"> → Développer l'usage des espaces numériques → Poursuivre le partenariat CAF avec les MSAP, MFS et maintenir l'offre existante des points relais CAF → Travailler la faisabilité d'une structure d'animation de la vie locale itinérante sur le moyen et haut pays. → Développer des actions collectives des travailleurs sociaux Caf du volet allocataire sur le moyen et haut pays → Étudier la perspective de partenariat avec la MSA → Développer la communication entre les différentes institutions : MSD, CCAS, MSA, CAF, pour favoriser les parcours attentionnés des populations → Accompagner les associations locales et les partenaires relais pour favoriser l'accès aux droits des populations → Connaître les besoins des habitants du moyen et haut pays 	<ul style="list-style-type: none"> - Identification d'un référent conseiller en accès aux droits par territoire - Réunions avec les acteurs locaux pour travailler sur un projet de structure d'animation de la vie locale - Création d'un questionnaire pour identifier les besoins sur le moyen et haut pays - Rencontres avec les communes du moyen et haut pays pour échange sur la mise en place d'informations collectives - Réunions avec les différents partenaires pour mettre en place des échanges de pratiques et un travail en réseau - Réalisation d'un diagnostic des besoins d'accès au droit sur le moyen et haut pays - Mise en place du réseau des partenaires relais CAF <p>Echéances de réalisation</p> <p>Décembre 2023</p>
<p>Services mobilisés et responsables de l'action</p>	<p>Résultats attendus</p>

<p>Services mobilisés : Les chargés de coopération, MSAP, MFS, les points relais, CAF, Direction Cohésion Sociale CASA, MSA</p> <p>Responsable de l'action : Les chargés de coopération et CAF</p>	<ul style="list-style-type: none"> - Maintien des structures partenaires relais - Diagnostic établi d'un projet de structure d'animation de vie locale - Diagnostic établi des besoins d'accès aux droits - Nouveaux partenaires relais - Nouvelles actions mises en place sur le moyen et haut pays - Mise en place du réseau de partenaires - Amélioration des réponses aux habitants - Facilitation de l'accès aux droits pour tous
Partenaires sollicités	Indicateurs d'évaluation
<p>Centre social, espace de vie sociale, MSD, CCAS, associations locales, mission locale, services municipaux, MSA</p>	<ul style="list-style-type: none"> - Nombre de réunions avec les chargés de coopération et les partenaires sollicités - Objets des réunions partenariales - Diversité et nombre de questions dans l'enquête - Nombre de questionnaires diffusés - Nombre de questionnaires remplis - Nombre de points relais - Nombre d'actions mises en place sur le moyen et haut pays - Nombre de contacts avec le public pour une demande CAF - Nombre d'accompagnements à l'utilisation caf.fr - Nombre d'accompagnements à la simulation des droits - Nombre d'aides à la complétude d'imprimés - Nombre de contacts avec un agent CAF06

Action : Accompagner la mise en place de la fonction de chargé de coopération CTG

Diagnostic initial	Public cible
<p>Le territoire de la Communauté d'agglomération de Sophia Antipolis regroupe 15 Cej. A compter du 01/01/2020 et jusqu'au 31/12/2022, ces Cej arrivant progressivement à échéance, ne seront pas renouvelés.</p> <p>Dans le cadre de la Ctg 2020/2023, les coordinations existantes évoluent vers une fonction de chargé de coopération, en lien avec les objectifs du projet de territoire et dans le respect du référentiel national d'emploi.</p>	<ul style="list-style-type: none"> - Coordonnateurs Cej - Autres professionnels compétents pour une affectation sur cette nouvelle fonction
	Modalités de mise en œuvre
	<ul style="list-style-type: none"> - Utilisation de l'état des lieux réalisé sur les postes de coordonnateurs Cej pour identifier les personnels existants, leurs activités et les compétences mobilisables sur la nouvelle fonction,

<p>La Caf accompagne financièrement les coopérations dédiées au sein des collectivités locales. Cette fonction de coopération devra reposer sur un co-financement garanti par la collectivité locale.</p>	<ul style="list-style-type: none"> - Réunions avec l'ensemble des coordonnateurs Cej pour une sensibilisation à l'évolution de leurs missions et activités, - Rencontres individuelles de la Caf avec le(s) représentant(s) des municipalités pour étudier les différents scénarii possibles, puis négocier et s'accorder sur le scénario le plus adapté pour une organisation progressive de la fonction de chargé de coopération sur la période de la Ctg. - Validation annuelle des personnels et de leur temps de travail affecté à la fonction de chargé de coopération. - Calcul du montant annuel des co-financements alloués à la fonction de coordonnateur Cej et à la fonction de chargé de coopération, - Mise en réseau des personnels affectés à la fonction de chargé de coopération, impliquant la Caf en particulier dans l'accompagnement à la montée en compétences. - Suivi annuel et individuel des personnels affectés à la fonction de chargé de coopération.
Objectifs opérationnels	
<p>→ Valider l'état des lieux réalisé par la Caf sur les postes de coordination Cej et l'optimisation du temps de travail dédié.</p> <p>→ Calibrer et valider le temps de travail qui sera à terme dédié à la fonction de chargé de coopération sur l'ensemble de l'intercommunalité.</p> <p>→ Arrêter d'un commun accord le contenu et l'organisation de la fonction de chargé de coopération lorsque tous les Cej auront pris fin sur l'intercommunalité, sur la base des ex-coordonnateurs Cej.</p> <p>→ Etablir pour chaque année de la CTG l'organisation de la fonction de chargé de coopération au regard des personnels affectés.</p>	<p>Echéances de réalisation</p> <p>Décembre 2023</p>
Services mobilisés et responsables de l'action	
<p>Intercommunalité (DGA,DGS) Communes de l'intercommunalité (DGA,DGS) Services AS de la Caf</p> <p>Responsable de l'action : Caf</p>	<p>Résultats attendus</p> <ul style="list-style-type: none"> - Identification annuelle des personnels affectés à la fonction de chargé de coopération, du temps de travail et des activités de chacun sur cette fonction, et de l'articulation entre eux. - Accompagnement technique et financier de la Caf. - Co-financement des collectivités locales.
Partenaires sollicités	
<p>EGOC (Entente du Grand Ouest et du Centre) : service mutualisé de formation des Caisses d'Allocations Familiales de Bretagne; Pays de Loire (sauf Mayenne), Normandie et Centre</p>	<p>Indicateurs d'évaluation</p> <ul style="list-style-type: none"> - Nombre de personnels sur la fonction - Nombre d'Etp sur la fonction - Organisation et suivi annuel des activités - Montant annuel du financement Caf et collectivités - Nombre de réunions avec l'intercommunalité - Nombre de réunions avec les communes

ANNEXE 5 – Modalités d'évaluation de la démarche Ctg

GRILLE D'ÉVALUATION DE LA DÉMARCHE CTG

Objets et critères de l'évaluation	Objectifs/effets attendus	Indicateurs	Méthode de recueil
<p>Évaluer le partenariat (Caf, EPCI, Commune et autres) développé dans le cadre de la démarche</p> <p>En quoi la CTG a renforcé le partenariat ?</p>	<p><u>Mettre en place le partenariat</u></p> <ul style="list-style-type: none"> - Identifier les partenaires potentiels - Identifier un référent par partenaire - Faire connaître l'existence de la démarche <p><u>Faire vivre le partenariat</u></p> <ul style="list-style-type: none"> - Constituer des groupes de travail - Faciliter les échanges au sein des groupes - Renforcer les échanges quotidiens dans le travail de suivi de territoire - Faire connaître l'existence de la démarche Caf/Commune, au sein des services 	<ul style="list-style-type: none"> - Référents CTG : noms, fonction - Informations auprès des partenaires - Nombre de réunions, nombre et profil des participants, liste des points ODJ, compte-rendus - Calendrier des réunions Copil/Cotech, - Collaboration et invitations des partenaires - Information au sein de la Caf et de la Ville 	<ul style="list-style-type: none"> - Invitation au Cotech - Rencontres périodiques - Copil et Cotech - Échanges informels - Rencontres pour présentation aux services

<p>« Critère d'efficacité »</p>	<p><u>Respecter la démarche partagée</u> - Croiser les éléments de diagnostic - Identifier des priorités partagées - Rendre lisible les contributions pour la mise en œuvre des actions</p>	<p>- Type de données/doc et contrats utilisés pour le diagnostic - Cohérence entre le niveau de service et les besoins de la population - Complétude des fiches actions - Calendrier de mise en œuvre des actions,</p>	<p>- Cotech - Cotech - Documents CTG - Cotech</p>
<p>Evaluer les effets de la démarche sur : partenaires habitants interventions</p> <p>Quels sont les impacts de la CTG sur les partenaires, sur les habitants, sur les interventions ?</p> <p>« Critère d'utilité »</p>	<p><u>Mesurer l'impact sur les partenaires du territoire</u> ‡ - Implication des partenaires dans le suivi de la CTG - Implication dans la mise en œuvre des actions</p> <p><u>Évaluer l'impact des actions sur les habitants/usagers</u> - Niveau d'information des habitants/usagers - Niveau d'implication/participation des habitants/usagers</p> <p><u>Évaluer la mise en œuvre des actions sur le territoire</u> - Evolution des actions pré-existantes ‡ - Mise en œuvre d'actions nouvelles - Co réalisation</p>	<p>- Participation au Cotech et groupes de travail: nombre et profil des acteurs locaux concernés - Contribution à la réalisation des actions</p> <p>- Moyens d'informations - Participation à la réalisation des actions - Réponse aux besoins</p> <p>- Nb et nature des actions conjointes (programmées, réalisées) - Actions nouvelles/innovantes : type d'actions, thématiques</p>	<p>- Cotech - Suivi groupe(s) de travail - Réunions collectives - Synthèse des évaluations des actions - Synthèse des évaluations des actions</p>

ANNEXE 6 – Modalités de pilotage stratégique et opérationnel de la Ctg

Le Comité de pilotage

Ses missions	<ul style="list-style-type: none"> • Contribue à renforcer la coordination entre les deux partenaires, dans leurs interventions respectives et au sein des différents Comités de pilotage thématiques existants, • Veille à la complémentarité des actions et des interventions de chacun des partenaires sur le territoire concerné, • Porte une attention particulière aux initiatives et aux actions innovantes du territoire, • Valide l'évaluation annuelle et en fin de convention.
Ses membres	<p>- Commune / Intercommunalité :</p> <p>Les maires ou leur représentant et le Président de la communauté d'agglomération ou son représentant</p> <p>- Caf :</p> <p>Le directeur et la Présidente</p>

Il se réunit une fois par an selon les rythmes et les modalités définies

Le Comité technique

Ses missions	<ul style="list-style-type: none"> • Centralise les données d'état des lieux et réaliser le diagnostic partagé ; • Élabore le plan d'actions à partir des priorités identifiées ; • Impulse la mise en œuvre des actions et en assure le suivi au regard d'indicateurs ; • Réalise l'évaluation annuelle et en fin de convention ; • Prépare et présente les résultats de chaque étape au Comité de Pilotage.
Ses membres	<p>- Commune / Intercommunalité :</p> <p>Les chargés de coopération et les coordonnateurs CEJ</p>

- | |
|--|
| <ul style="list-style-type: none">- Caf :
Les travailleurs sociaux Caf et le manager du pôle d'interventions sociales
- Autres membres :
Les directeurs généraux des communes ou leur représentant et de l'EPCI |
|--|

Il se réunit 2 fois par an selon les rythmes et les modalités définies

AR réceptionné - Imprimer

Date de l'acte : 02/03/2021
Numéro : CVC_2020_170
Nature : CC - Contrats et conventions
Objet : 006-240600585-20201005-CC_2020_170-DE.
Convention Territoriale Globale avec la CAF des Alpes-
Maritimes - Approbation
Matière : 8.5 - Politique de la ville-habitat-logement

Interlocuteur
Nom : CHALIER Vanessa

Suivi des transactions**Accusé d'envoi**

Identifiant : WHS4T07

Accusé de réception préfecture

Date de réception : 09/03/2021
Identifiant : 006-240600585-20210302-CVC_2020_170-CC

Acte reçu

Date : 02/03/2021
Numéro interne : CVC_2020_170
Code nature : 4
Code matière 1 : 8
Code matière 2 : 5
Objet : 006-240600585-20201005-CC_2020_170-DE. Convention Territoriale Globale avec la CAF des Alpes-
Maritimes - Approbation
Classification utilisée : 29/08/2019
Document : 99_DC-006-240600585-20210302-CVC_2020_170-CC-1-1_1.PDF

Annexes

Nombre : 0

N